



## **Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2012**



# Sommaire

<b>SYNTHÈSE</b> .....	3
<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>I - ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER DES DOM EN 2012</b> .....	5
1- La structure du système bancaire .....	5
2- Les principales caractéristiques du système bancaire des DOM .....	8
3- L'équipement bancaire et la bancarisation .....	10
<b>II - UNE ACTIVITÉ BANCAIRE TOUJOURS SOUTENUE DANS LES DFA, MAIS MOINS VIGOUREUSE DANS L'OCÉAN INDIEN</b> .....	13
1- L'activité des banques est impactée en 2012 par un contexte économique tendu ....	13
2- Opérations avec la clientèle : moindre croissance dans les DFA et stagnation dans l'océan Indien .....	14
3- La qualité des portefeuilles se dégrade dans les DFA et dans l'océan Indien .....	17
<b>III - DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION EN DEMI-TEINTE</b> .....	19
1- Recul du PNB dans les DFA et l'océan Indien en 2012.....	19
2- Des conditions d'exploitation dans les DFA et l'océan Indien qui se dégradent .....	22
3- Contribution négative du coût du risque dans les DFA et l'océan Indien.....	24
4- Des résultats nets et une profitabilité en baisse dans les deux zones.....	25
<b>ANNEXES</b> .....	27
ANNEXE 1 : Méthodologies et échantillons .....	28
ANNEXE 2 : Bilans et comptes de résultat agrégés par zone géographique .....	32
ANNEXE 3 : Principaux faits monétaires et financiers en 2012 .....	36
ANNEXE 4 : Répartition des établissements de crédit intervenant dans les départements et les collectivités d'outre-mer .....	40
<b>GLOSSAIRE</b> .....	42





## SYNTHÈSE

---

Cette étude s'intéresse au système bancaire dans les départements d'outre-mer (DOM) de la zone euro : son organisation, son activité et ses performances. Au sein des DOM, les évolutions observées dans les départements français d'Amérique<sup>1</sup> (DFA) et celles constatées dans l'océan Indien<sup>2</sup> sont divergentes du fait notamment de la structure des places et de leur environnement économique respectif. Par conséquent, l'analyse présentée ci-après étudie distinctement les DFA et les géographies de l'océan Indien. Par ailleurs, le périmètre de l'étude est circonscrit à un échantillon représentatif d'établissements de crédit installés localement, détaillé en annexe 1.

Le système bancaire des DOM actuel présente de nombreuses similitudes avec le système métropolitain. Les principaux établissements de crédit français, que ce soient les banques dites de droit commun ou bien les réseaux mutualistes et coopératifs, y sont installés. Le marché des DOM, comme beaucoup d'autres au cours des dernières années, s'est largement ouvert. L'intensification de la concurrence a pour effet de rapprocher les conditions bancaires locales de celles des établissements métropolitains. Cependant, certaines spécificités subsistent, la principale restant la taille réduite des marchés. Le poids des coûts de structure demeure en effet un élément de fragilité des établissements bancaires des DOM qui, par voie de conséquence, disposent de moindres marges de manœuvre dans la gestion du risque. Cela est particulièrement sensible pour les banques ultra-marines, qui enregistrent toujours un taux de sinistralité supérieur à celui des banques métropolitaines de taille équivalente.

La première partie de l'étude présente la **structure du système bancaire dans les DOM**. Elle montre que si le système bancaire n'a pas connu d'évolution majeure en 2012, les niveaux d'équipement bancaire (DAB/GAB) et de bancarisation de la population ralentissent, témoignant de la concurrence que se livrent les intervenants bancaires et de l'importance d'un meilleur maillage des territoires comme élément de croissance.

La suite de l'étude développe une **analyse de l'activité** ainsi qu'une **analyse de l'évolution des résultats entre 2011 et 2012** d'un échantillon de treize banques installées localement. L'étude révèle des évolutions contrastées entre les DFA et l'océan Indien. En effet, dans les DFA, la hausse de 3,5 % des crédits à la clientèle contraste avec la hausse de 0,3 % observée dans l'océan Indien. A l'inverse, la collecte des dépôts poursuit une progression soutenue dans l'océan Indien (+8,3 %) et plus contenue dans les DFA (+4,8 %).

Aussi, le besoin de refinancement, plus élevé au départ, diminue fortement dans l'océan Indien alors qu'il progresse légèrement dans les DFA.

Par ailleurs, dans un contexte d'activité ralentie et de forte concurrence, le niveau des risques reste nettement plus élevé qu'en métropole. Le taux de créances douteuses des banques de l'océan Indien (9,2 %), en hausse sensible depuis 2009, dépasse depuis 2011 celui des banques des DFA (7,9 %). Les taux de provisionnement se relâchent aussi bien dans les DFA (à 64,2 %) que dans l'océan Indien (à 61,2 %), bien qu'à des niveaux supérieurs à la métropole.

La structure du PNB dans les DFA et dans l'océan Indien évolue en faveur des intérêts nets qui progressent respectivement de 2 points et 1,5 point alors qu'ils stagnent en métropole. *A contrario*, la part des commissions nettes dans le PNB diminue dans les DOM (-0,2 point dans les DFA et -1,2 point dans l'océan Indien) et augmente en métropole (+2,1 points).

Ainsi, en termes de résultats, le PNB décroît dans les DFA et dans l'océan Indien de respectivement 0,5 % et 1,3 % après avoir augmenté en 2011. La croissance des frais généraux est plus importante dans l'océan Indien (+4,2 %) que dans les DFA (+1,3 %). Le coût du risque évolue significativement et de façon contraire entre les DFA (+36,1 %) et l'océan Indien (-22,3 %). Au final, la marge nette diminue sensiblement dans les DFA (9,2 %) et reste quasi inchangée dans l'océan Indien (19,0 %), à un niveau inférieur au niveau métropolitain.

---

<sup>1</sup> Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon.

<sup>2</sup> Mayotte, La Réunion.



## Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2012

### Chiffres clés 2012

	DFA			Océan Indien			Métropole (1)
	2011	2012	Variation 2012/2011	2011	2012	Variation 2012/2011	2012
Effectifs	3 762	3 762	0,0%	2 546	2 554	0,3%	372 000
Nombre de guichets bancaires	378	375	-0,8%	265	264	-0,4%	28 078
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 874	2 908	1,2%	3 909	4 427	13,2%	2 343
Nombre de guichets automatiques	872	927	6,3%	600	643	7,2%	58 536
Nombre d'habitants par guichet automatique	8 051	7 760	-3,6%	1 727	1 629	-5,7%	1 124
Nombre de comptes	2 909 181	2 955 406	1,6%	2 032 857	2 074 648	2,1%	78 384 000
Nombre de comptes par habitant	2,68	2,71	1,2%	1,96	1,98	0,9%	1,19
Nombre de cartes bancaires	1 427 345	1 506 715	5,6%	774 912	850 172	9,7%	60 631 000
Nombre de cartes bancaires par habitant	1,31	1,38	5,2%	0,75	0,81	8,5%	0,92
<b>En millions d'euros (Echantillon d'étude)</b>							
Total bilan	9 628	9 767	1,4%	10 674	10 768	0,9%	119 974
Opérations avec la clientèle	7 159	7 410	3,5%	8 113	8 135	0,3%	100 396
dont crédits de trésorerie	1 059	1 039	-1,8%	1 258	1 259	0,0%	NC
dont crédits à l'équipement	2 218	2 284	3,0%	2 591	2 536	-2,1%	NC
dont crédits à l'habitat	3 161	3 335	5,5%	3 606	3 685	2,2%	NC
Taux de créances douteuses	7,7%	8,0%		8,5%	9,2%		4,9%
Taux de provisionnement	66,3%	64,2%		65,5%	61,2%		55,8%
Opérations avec la clientèle	5 266	5 518	4,8%	4 454	4 824	8,3%	85 395
dont dépôts à vue	3 191	3 256	2,1%	2 689	2 807	4,4%	29 001
dont dépôts à terme	840	993	18,1%	567	631	11,2%	19 003
dont comptes d'épargne à régime spécial	1 117	1 193	6,8%	837	934	11,6%	30 429
Produit net bancaire	474	471	-0,5%	399	394	-1,3%	3 402
Frais de structure	332	337	1,3%	220	229	4,2%	2 439
Résultat brut d'exploitation	128	119	-6,9%	166	152	-8,5%	868
Coût du risque	30	40	36,1%	49	38	-22,3%	340
Résultat d'exploitation	98	79	-19,8%	117	114	-2,6%	610
Résultat courant avant impôt	99	79	-20,6%	115	110	-4,8%	1 350
Résultat net	60	43	-28,1%	78	75	-4,4%	1 071
Coût moyen des ressources de la clientèle	0,8%	0,9%		0,8%	0,8%		1,6%
Rendement moyen des crédits à la clientèle	6,6%	6,1%		5,2%	5,1%		4,4%
Marges moyennes sur les opérations avec la clientèle	5,3%	4,9%		3,4%	3,5%		2,8%
Marge globale d'intermédiation	3,8%	3,5%		2,4%	2,3%		2,1%
Coefficient net d'exploitation	73,0%	74,8%		58,4%	61,5%		74,5%
PNB/total bilan	4,9%	4,8%		3,7%	3,7%		2,8%
Taux de marge nette (RN/PNB)	12,7%	9,2%		19,6%	19,0%		31,5%
ROA (Résultat net/total bilan)	0,6%	0,4%		0,7%	0,7%		0,9%

(1) Correspond à un échantillon de banques métropolitaines de taille équivalente.



## INTRODUCTION

La zone d'émission spécifique aux DOM n'existe plus depuis la mise en place de l'Eurosystème. Toutefois, au titre de ses missions de banque centrale déléguée, l'IEDOM a conservé son rôle de relais avec les autorités bancaires nationales et européennes et sa vocation d'observatoire économique et financier. En conséquence, l'IEDOM poursuit sa collecte des états réglementaires auprès des établissements de crédit et, pour mener ses analyses et son suivi du système bancaire, l'IEDOM continue de distinguer les **établissements installés localement** (établissement possédant une représentation locale significative, à savoir au moins un agent permanent localement) des autres établissements **non installés localement**.

Le périmètre de cette étude concerne les départements, régions et collectivités d'outre-mer appartenant à la zone euro, à savoir :

- les cinq départements et régions d'outre-mer de Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Guyane et Mayotte ;
- les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Ces huit géographies sont identifiées dans la présente étude par l'acronyme **DOM** (départements et collectivités d'outre-mer) que l'on peut également répartir en deux ensembles :

- la **zone DFA**, pour départements français d'Amérique (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin) ;
- la **zone océan Indien** (La Réunion et Mayotte).

## I - ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER DES DOM EN 2012

### 1- La structure du système bancaire des DOM

A l'exception des Caisses de crédit municipal, toutes les catégories d'établissements de crédit (telles que définies par l'article L. 511-9 du Code monétaire et financier) sont présentes dans les cinq DOM et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy (cf. annexe). A la fin de l'année 2012, on dénombre 41 établissements de crédit disposant d'une implantation locale, dont 21 banques, 17 sociétés financières, 2 institutions financières spécialisées et 1 établissement non soumis à la loi bancaire. Par ailleurs, environ 150 établissements, qui ne disposent pas de représentation locale (ou non significative), interviennent directement dans les DOM depuis la métropole dans le financement des entreprises et des administrations publiques locales.

Si le système bancaire des départements et collectivités d'outre-mer (DOM) conserve des caractéristiques qui lui sont propres, notamment en raison de la taille des marchés, les évolutions récentes l'amènent progressivement à converger vers le système métropolitain. La quasi-totalité des établissements exclusivement locaux a disparu au profit de rapprochements avec de grands groupes bancaires métropolitains, dans le sillage des mouvements de concentration observés sur le plan national.

#### Le système bancaire dans les DOM

	2009	2010	2011	2012
Etablissements de crédit installés localement	41	41	41	41
Banques	21	21	21	21
Sociétés financières	17	17	17	17
Autres	3	3	3	3
Nombre de guichets bancaires*	620	624	635	639
Nombre de guichets automatiques*	1 288	1 410	1 475	1 584
Nombre de comptes bancaires*	4 816 770	4 864 774	4 942 862	5 029 977
Nombre de cartes bancaires en circulation*	2 068 140	2 149 307	2 216 532	2 360 157

\* Données révisées par rapport aux publications antérieures.



### La structure du système bancaire français

L'exercice des activités bancaires et financières en France est soumis à l'obtention d'un agrément et à une surveillance particulière. Ce principe, qui va à l'encontre du principe de la liberté du commerce et de l'industrie, se justifie par la place particulière de cette activité dans le financement de l'économie. Il s'agit en effet d'assurer la protection de l'épargne du public ainsi que la surveillance de la monnaie et du crédit. L'ensemble des lois régissant le secteur est réuni dans un texte de référence unique, le Code monétaire et financier, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Le Code monétaire et financier dispose que l'exercice à titre habituel des opérations de banques est réservé aux personnes morales ayant été agréées comme établissement de crédit par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Il existe deux types d'agréments, l'agrément de plein exercice et l'agrément délimité, ainsi que différents statuts juridiques.

Jusqu'à fin 2013, le Code monétaire et financier distinguait **cinq catégories d'établissements de crédit** qui se différencient par leur statut juridique et le type de leur agrément.

● L'agrément de plein exercice concerne :

- *les banques dites de droit commun* qui peuvent effectuer toutes les opérations de banque. Ce sont les grandes banques à vocation générale, telles la BNP Paribas ou la Société Générale, les banques de financement spécialisé (distribution de certains types de crédits, comme les prêts immobiliers), les banques de marché (opérations de placement sur le marché des capitaux), etc. ;
- *les banques mutualistes ou coopératives* qui peuvent effectuer toutes les opérations de banque dans le respect des limitations qui résultent des textes législatifs et réglementaires qui les régissent. Elles sont regroupées en quatre grands réseaux : le réseau des Banques populaires, le réseau du Crédit agricole mutuel, le réseau du Crédit mutuel et le réseau des Caisses d'épargne ;
- *les Caisses de crédit municipal*, établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale.

● L'agrément délimité, qui n'autorise à effectuer que certaines catégories d'opérations, concerne :

- *les sociétés financières* (qui ne peuvent conserver pour le compte de la clientèle des fonds disponibles à vue ou à moins de deux ans de terme) ;
- *les institutions financières spécialisées*, établissements auxquels l'État a confié une mission permanente d'intérêt public.

En termes d'organisation de la profession, le Code monétaire et financier impose à tout établissement de crédit d'adhérer à un organisme professionnel ou à un organe central affilié à l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (AFECEI).

Au-delà de ces aspects réglementaires, le système bancaire français connaît depuis une quinzaine d'années de profondes mutations. Le marché unique européen a favorisé de grands mouvements de concentration conduits pour faire face à l'augmentation de la concurrence. Le nombre d'établissements de crédit en France (toutes catégories confondues) est ainsi passé de plus de 2 100 en 1987 à 821 en 2006 et 572 fin 2012.

Au niveau des banques mutualistes, ce mouvement de concentration et de rationalisation s'est doublé d'une orientation commerciale vers tous les types de clientèle, certains de ces réseaux ayant même acquis des établissements non mutualistes. Les institutions financières spécialisées, face à la volonté de l'Etat de se désengager en matière de crédits bonifiés, ont dû évoluer et réorienter leurs activités vers des opérations banalisées.

Le cadre réglementaire a profondément évolué avec l'**ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013** qui a créé le statut de société de financement pour les entités spécialisées dans certaines activités de crédit (qui ne reçoivent pas de fonds remboursables du public, y compris sous forme d'émission de titres de créance). La création de ce statut a été rendue nécessaire par l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la réforme CRR /CRD IV\*, qui retient une définition de la notion d'établissement de crédit plus étroite que la définition du Code monétaire et financier en vigueur jusqu'alors. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les sociétés financières ainsi que les institutions financières spécialisées existantes deviennent automatiquement des établissements de crédit spécialisés, soumis à l'ensemble des dispositions de la réforme. Elles peuvent toutefois, si elles n'envisagent pas de collecter des fonds remboursables du public, opter pour le nouveau statut de société de financement et bénéficier ainsi d'un régime prudentiel mieux adapté à la nature de leurs activités.

\* Le règlement CRR et la directive CRD IV ont été adoptés le 16 avril 2013 : le CRR introduit le premier ensemble unique de règles prudentielles pour les banques dans l'UE afin que les normes internationales de Bâle III (adéquation des fonds propres bancaires) soient pleinement respectées dans tous les pays de l'Union. La CRD IV octroie une certaine souplesse aux États membres, en leur laissant, par exemple, le droit d'exiger auprès de leurs banques nationales de mettre davantage de capitaux en réserve. Ce renforcement du dispositif des fonds propres des établissements bancaires européens est devenu effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2014.



Le paysage bancaire des DOM est dominé par les cinq principaux réseaux bancaires nationaux qui regroupent, à eux seuls, 28 des 41 enseignes commerciales, comme suit (par ordre alphabétique) :

- **BNP Paribas** : les quatre banques BNP Paribas Martinique, Guadeloupe, Guyane et La Réunion ; les quatre sociétés financières Crédit moderne Antilles Guyane (CMAG), Océan Indien (CMOI) (enseigne Cetelem), CAFINEO et BNP Paribas Factor à La Réunion.
- **Banque populaire Caisse d'épargne (BPCE)** : les mutualistes BRED-BP, Crédit maritime mutuel d'outre-mer (CRCMMOM), Banque coopérative des personnels de l'Education, de la Recherche et de la Culture (CASDEN), Caisse d'épargne Provence Alpes Corse (CEPAC) et Caisse d'épargne Ile de France (CEIDF) ; les sociétés financières BRED Cofilease, Sofiag, Sofider-OI, Natixis Factor et Océor Lease Réunion ; les trois banques rattachées à la holding BPCE IOM : la Banque des Antilles françaises (BDAF), la Banque de La Réunion (BR), la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon (BDSPM).
- **Crédit agricole** : les trois mutualistes Caisses régionales de Crédit agricole Réunion, Guadeloupe et Martinique ; la Banque française commerciale Antilles Guyane (BFC-AG), filiale de LCL.
- **Crédit mutuel** : la fédération du Crédit mutuel Antilles-Guyane (FCMAG).
- **Société générale** : les deux banques Société générale de banque aux Antilles (SGBA) et la Banque française commerciale océan Indien<sup>1</sup> (BFC-OI) ; les sociétés financières Compagnie générale d'affacturage (CGA) et Compagnie financière de Bourbon (CFB), filiale de Franfinance.

Aux côtés de ces cinq grands groupes bancaires nationaux, huit autres enseignes se répartissent entre *groupes étrangers* (la banque belgo-franco-luxembourgeoise DEXIA, les sociétés financières du groupe américain GE Money - Soguafi, Somafi, Sorefi et Réunionbail), *établissements régionaux* (Sagefi de RR Investissement ; la Coopérative immobilière des îles Saint-Pierre-et-Miquelon -CISPM-), les *réseaux sous contrôle public* (la Banque Postale ; BPI financement, l'Agence française de développement -AFD-) et les *établissements non soumis à la loi bancaire* (Caisse des dépôts et consignations -CDC-).

Outre cette quarantaine d'établissements de crédit installés localement, l'IEDOM collecte des informations sur l'activité d'établissements financiers non installés localement mais intervenant sur ces géographies. Au total, fin 2012, ce sont environ 150 établissements qui interviennent de façon reconnue significative pour les géographies concernées (encours supérieur à 1 million d'euros) directement depuis la métropole dans le financement des entreprises et des administrations publiques locales, sans disposer de guichets localement. De la même façon, la plupart des établissements de crédit à la consommation français interviennent directement depuis la métropole dans le financement des ménages, sans que le volume de leurs interventions puisse être apprécié.

Le système bancaire local des DOM employait 6316 personnes à fin 2012. Le rythme de progression de l'effectif des banques des DOM s'est ralenti en 2012 à 0,1 % (contre +0,4 % en 2011). Les établissements de Guyane et Guadeloupe ont renforcé leurs effectifs, avec un solde net respectif de 18 et 11 personnes. A l'inverse, la Martinique voit son effectif diminuer de 27 personnes.

La rationalisation des organisations et le redéploiement des effectifs vers les fonctions commerciales demeurent les priorités des établissements de crédit domiens en 2012.

#### Effectifs des établissements de crédits locaux

	2009	2010	2011	2012	var 12/11
Guadeloupe	1 870	1 909	1 878	1 889	0,6%
Guyane	376	381	368	386	4,9%
Martinique	1 442	1 446	1 450	1 423	-1,9%
La Réunion	2 132	2 355	2 417	2 423	0,2%
Saint-Pierre-et-Miquelon	68	64	66	64	-3,0%
Mayotte	127	125	129	131	1,6%
<b>Total</b>	<b>6 015</b>	<b>6 280</b>	<b>6 308</b>	<b>6 316</b>	<b>0,1%</b>

<sup>1</sup> Le capital de la BFC-OI est partagé à égalité entre la banque mauricienne Mauritius Commercial Bank et le groupe Société générale.





## 2- Les principales caractéristiques du système bancaire des DOM

### 2-1 Des spécificités qui subsistent, mais une tendance à l'homogénéisation

Le système bancaire des DOM, qui a pu constituer une spécificité au sein du système bancaire français, connaît d'importantes mutations depuis plusieurs années. S'il conserve des caractéristiques qui lui sont propres, notamment en raison de la taille des marchés, les évolutions récentes l'amènent progressivement à converger vers le système métropolitain.

Le mouvement de concentration observé sur le plan national a eu pour conséquence la disparition de la quasi-totalité des établissements locaux au profit de rapprochements avec de grands groupes bancaires nationaux. Ce mouvement a été le principal moteur de la banalisation des places financières domiennes, au travers de trois mécanismes :

- l'alignement des offres de produits sur celles proposées en métropole (notamment en matière d'assurance-vie, de gestion de patrimoine, d'affacturage) ;
- le rapprochement des équipes des établissements locaux avec celles des banques métropolitaines (qui a favorisé la diffusion des savoirs et l'harmonisation des méthodes de travail) ;
- la mutualisation des services d'appui « back-office » par des regroupements en métropole ou au niveau régional (pour bénéficier d'économies d'échelle et concentrer les moyens humains vers les activités commerciales).

Ce mouvement s'est accompagné d'un durcissement des conditions de concurrence et d'un alignement progressif des conditions de crédit sur celles de l'Hexagone.

Cette banalisation n'est toutefois pas achevée. Beaucoup d'établissements conduisent actuellement des projets de réorganisation qui s'étaleront sur plusieurs années. De même, d'importants programmes de reconversion des équipes des fonctions support vers la vente sont en cours. En outre, l'importance du nombre d'établissements présents aux Antilles laisse entrevoir de possibles opérations de rapprochement, autour d'un nombre plus limité d'acteurs.

Malgré cette dynamique forte de convergence, les établissements des DOM conservent un certain nombre de spécificités. En dépit de leur développement, ils présentent un profil de banques régionales, dont la clientèle est essentiellement composée de particuliers et d'entreprises moyennes et petites. Leur activité demeure centrée autour de l'intermédiation traditionnelle, la collecte des dépôts et la distribution de crédits constituant le principal métier des établissements d'outre-mer.

Exerçant sur des marchés de faible taille où l'effet volume reste limité, les établissements de crédit des DOM souffrent encore aujourd'hui du poids de leur structure. Malgré les évolutions rapides en matière de réorganisation et de concentration évoquées plus haut, les coûts de structure demeurent un élément de fragilité qui, par voie de conséquence, laisse moins de marges de manœuvre pour couvrir les nouveaux risques.

### 2-2 Poids des principaux établissements locaux

A fin 2012, 92,7 % de l'ensemble des concours accordés à la clientèle des DOM sont distribués par les établissements de crédit installés localement. Leur poids est variable selon les géographies, s'étageant de 77,6 % à Mayotte<sup>1</sup> à 98,9 % à Saint-Pierre-et-Miquelon.

En métropole, les banques commerciales dominent le marché. Ainsi, en 2012, elles possèdent 47,5 % du marché du crédit, devant les établissements mutualistes (41,2 % de part de marché) et les sociétés financières (11,3 %). Concernant les dépôts, la répartition entre banques commerciales et banques mutualistes est un peu plus équilibrée (49,6 % pour les banques commerciales, 43,8 % pour les mutualistes). Dans les DOM, ce sont les réseaux mutualistes qui occupent une place prépondérante, aux Antilles comme à La Réunion. Cela est particulièrement vrai à la Martinique<sup>2</sup>. La Guyane fait exception à la domination des réseaux mutualistes, notamment en raison de l'absence d'une caisse de crédit agricole dédiée<sup>3</sup> et de l'importance du réseau de la Banque Postale.

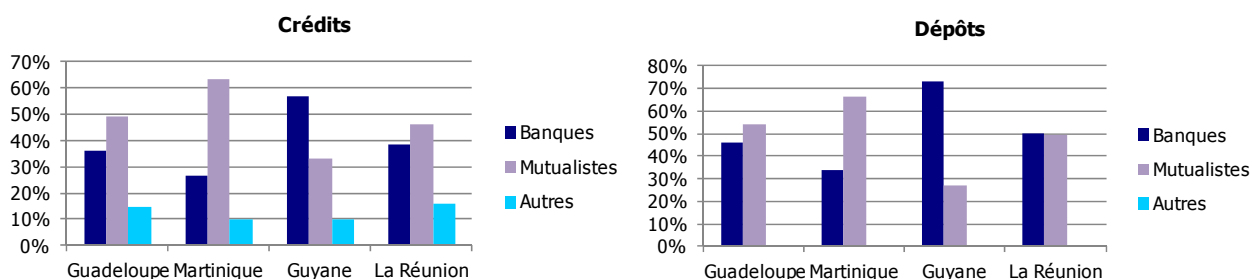
<sup>1</sup> Quelques banques réunionnaises interviennent à Mayotte sans implantation locale.

<sup>2</sup> Ce mouvement s'est accéléré au milieu des années 90, à la suite notamment de la grève des banques AFB en 1995 et du rachat du Crédit martiniquais par la BRED-BP en 2000.

<sup>3</sup> C'est la Caisse régionale de Crédit agricole de la Martinique qui intervient sur la Guyane, à travers deux agences.



### Répartition des parts de marché par géographie en 2012

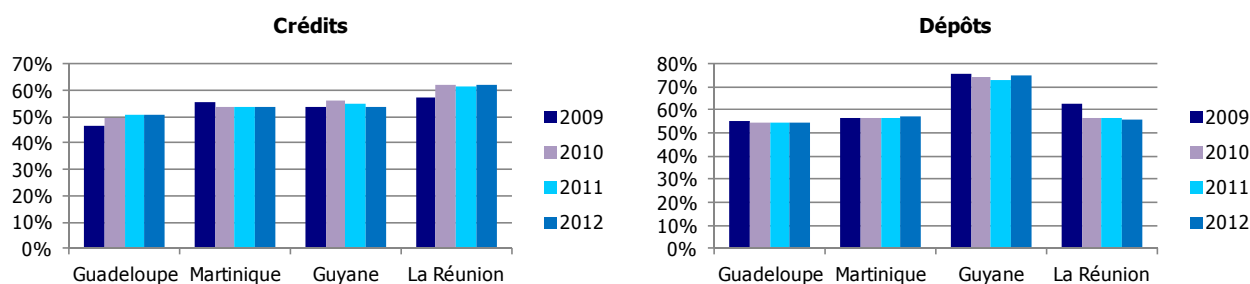


### Parts de marché par type de réseau au 31 décembre 2012

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion
<b>Crédits</b>				
Banques	36%	26%	57%	38%
Mutualistes	49%	64%	33%	46%
Autres	15%	10%	10%	16%
<b>Dépôts</b>				
Banques	46%	34%	73%	50%
Mutualistes	54%	66%	27%	49%
Autres	0%	0%	0%	1%

Le taux de concentration correspond à la part de marché cumulée des trois principaux établissements de crédit de la place. Le niveau de concentration des activités par les trois premiers établissements et son évolution informent sur l'état de la concurrence et sur la dynamique des marchés. Sur les quatre dernières années, les évolutions sont contrastées selon les places considérées.

### Répartition du poids des trois principaux EC locaux en part de marché



De façon générale sur les DOM, le niveau de concentration bancaire est stable depuis plusieurs années et affiche un niveau supérieur à 50 %. Bien qu'en progression, la Guadeloupe est le département où la concentration bancaire est la plus faible avec une part de marché cumulée des trois premiers établissements sur la distribution des crédits qui représente un peu plus de la moitié du marché (51 %). La Réunion est à l'inverse le département où la concentration sur les crédits est la plus forte (62 %), en dépit du nombre relativement important d'établissements sur la place. En Guyane, le niveau de concentration sur les dépôts reste élevé (75 %) et supérieur à celui des autres départements en raison du faible nombre d'intervenants (8).



**Evolution du poids des trois principaux EC locaux en parts de marché (1)**

	2009	2010	2011	2012	écart 12/11
<b>Crédits</b>					
Guadeloupe	47%	49%	51%	51%	0
Martinique	55%	54%	54%	54%	0
Guyane	54%	56%	55%	54%	-1
La Réunion	57%	62%	62%	62%	0
<b>Dépôts</b>					
Guadeloupe	55%	54%	55%	55%	0
Martinique	57%	57%	57%	57%	0
Guyane	76%	74%	73%	75%	2
La Réunion	62%	57%	57%	56%	-1

(1) Ces parts de marché s'entendent hors valeurs mobilières et produits d'assurance-vie.

**3- L'équipement bancaire et la bancarisation**

**3-1 La densification des équipements bancaires dans les DOM ralentit en 2012**

En 2012, la couverture bancaire dans les DOM connaît un léger recul avec la suppression de 4 guichets bancaires. Ainsi, le maillage du territoire régresse en termes de densité avec 1 guichet pour 3 346 habitants (contre 1 guichet pour 3 301 habitants en 2011) et demeure nettement inférieur à celui de la métropole (1 guichet bancaire pour 2 343 habitants).

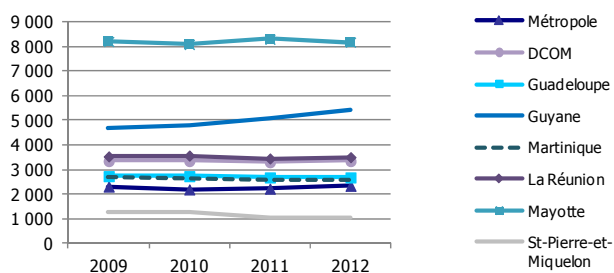
La situation par département est contrastée : alors que la densité à Saint-Pierre-et-Miquelon dépasse le ratio hexagonal (1 guichet bancaire pour 1 057 habitants), la Guyane et surtout Mayotte se situent nettement en dessous de ce ratio, avec respectivement 1 guichet pour 5 415 et 8 179 habitants. La Guadeloupe et la Martinique affichent une densité supérieure à la moyenne des DOM (avec respectivement 1 guichet pour 2 684 et 2 596 habitants), alors que pour La Réunion le ratio est de 1 guichet pour 3 507 habitants.

**Nombre d'agences et guichets / distributeurs automatiques**

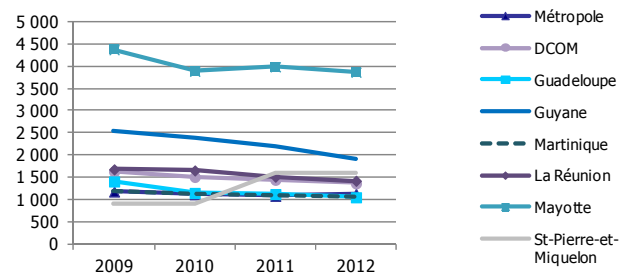
	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
Guichets bancaires	627	631	643	639	-0,6%
Guichets / distributeurs automatiques	1 290	1 402	1 472	1 570	6,7%

Dans les DOM, la densité bancaire et la bancarisation<sup>1</sup> de la population sont, en moyenne, inférieures à celles de la métropole.

**Nombre d'habitants par guichet bancaire**



**Nombre d'habitants par DAB-GAB**



<sup>1</sup> Nombre de comptes à vue par habitant.



Parallèlement, l'installation de nouveaux DAB-GAB s'est poursuivie, avec 98 unités en un an. La densité moyenne s'élève à 1 DAB-GAB pour 1 362 habitants dans les DOM. La Guadeloupe et la Martinique sont les mieux équipées, avec une densité proche de celle de la France métropolitaine (1 DAB-GAB pour environ 1 124 habitants). A l'inverse, Mayotte et la Guyane présentent respectivement 1 DAB-GAB pour 3 866 et pour 1 904 habitants. La Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon se situent légèrement en dessous de la densité moyenne des DOM (respectivement 1 420 et 1 585 habitants par DAB-GAB).

#### Nombre d'habitants par guichet bancaire

	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
<b>Métropole</b>	<b>2 315</b>	<b>2 193</b>	<b>2 226</b>	<b>2 343</b>	<b>5,3%</b>
<b>DCOM</b>	<b>3 347</b>	<b>3 350</b>	<b>3 301</b>	<b>3 346</b>	<b>1,4%</b>
Guadeloupe	2 733	2 733	2 682	2 684	0,1%
Saint-Martin	3 069	2 845	2 592	2 641	1,9%
Saint-Barthélemy	989	993	1 004	993	-1,1%
Guyane	4 673	4 801	5 054	5 415	7,1%
Martinique	2 680	2 625	2 598	2 596	-0,1%
La Réunion	3 537	3 569	3 452	3 507	1,6%
Mayotte	8 205	8 087	8 296	8 179	-1,4%
St-Pierre-et-Miquelon	1 261	1 262	1 054	1 057	0,2%

#### Nombre d'habitants par DAB-GAB

	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
<b>Métropole</b>	<b>1 177</b>	<b>1 117</b>	<b>1 079</b>	<b>1 124</b>	<b>4,1%</b>
<b>DCOM</b>	<b>1 627</b>	<b>1 508</b>	<b>1 442</b>	<b>1 362</b>	<b>-5,6%</b>
Guadeloupe	1 405	1 146	1 119	1 047	-6,4%
Saint-Martin	1 473	1 321	1 251	1 275	1,9%
Saint-Barthélemy	890	894	821	894	8,8%
Guyane	2 544	2 376	2 179	1 904	-12,6%
Martinique	1 182	1 120	1 099	1 055	-4,0%
La Réunion	1 678	1 653	1 512	1 420	-6,1%
Mayotte	4 376	3 888	3 989	3 866	-3,1%
St-Pierre-et-Miquelon	900	902	1 581	1 585	0,2%

### 3-2 Évolution de la bancarisation

La progression du nombre de comptes bancaires reste modérée en 2012 (+1,8 %), avec plus de 5 millions de comptes sur l'ensemble des places ultramarines. Le nombre de cartes bancaires en circulation dans les DOM atteint 2,3 millions, soit une progression soutenue de 7 % par rapport à l'année précédente.

#### Nombre de comptes bancaires à la clientèle et nombre de cartes bancaires

	2009	2010	2011	2012
Nombre de comptes bancaires à la clientèle	4 816 948	4 865 116	4 942 038	5 030 054
<i>dont comptes à vue</i>	<i>1 673 009</i>	<i>1 719 759</i>	<i>1 763 883</i>	<i>1 805 317</i>
Nombre de cartes bancaires à la clientèle	2 068 140	2 143 786	2 202 257	2 356 887

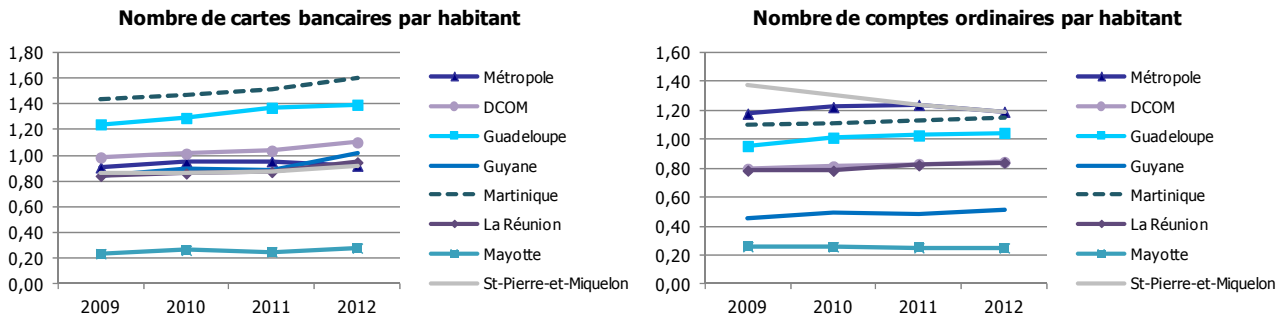
En termes de bancarisation, les DOM enregistrent en moyenne 2,35 comptes bancaires par habitant en 2012, soit un niveau supérieur à celui constaté en métropole (1,19 compte bancaire par habitant en 2012).



## Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2012

Les DOM enregistrent en moyenne 0,84 compte à vue par habitant en 2012. Saint-Pierre-et-Miquelon (1,19), la Martinique (1,15) et la Guadeloupe (1,05) affichent un nombre de comptes à vue par habitant voisin de celui de la métropole (1,19 compte à vue par habitant). Inversement, la bancarisation reste faible à Mayotte ainsi qu'en Guyane, avec respectivement 0,25 et 0,51 compte à vue par habitant. La Réunion se situe quant à elle dans la moyenne des DOM (0,84).

### Évolution du nombre de cartes bancaires et du nombre de comptes à vue par habitant dans les DOM et en métropole



### Nombre de comptes ordinaires par habitant

	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
<b>Métropole</b>	<b>1,18</b>	<b>1,22</b>	<b>1,24</b>	<b>1,19</b>	<b>-3,9%</b>
<b>DCOM</b>	<b>0,80</b>	<b>0,81</b>	<b>0,83</b>	<b>0,84</b>	<b>1,6%</b>
Guadeloupe	0,96	1,01	1,03	1,05	1,7%
Guyane	0,45	0,49	0,49	0,51	5,3%
Martinique	1,10	1,11	1,13	1,15	1,4%
La Réunion	0,79	0,78	0,82	0,84	2,2%
Mayotte	0,26	0,26	0,25	0,25	-0,4%
St-Pierre-et-Miquelon	1,37	1,31	1,24	1,19	-4,5%



## II - UNE ACTIVITÉ BANCAIRE TOUJOURS SOUTENUE DANS LES DFA, MAIS MOINS VIGOUREUSE DANS L'OCÉAN INDIEN

En liminaire, il convient de rappeler que cette partie repose sur l'analyse d'un échantillon de 13 banques, dont la représentativité est détaillée en annexe 1. En conséquence, les conditions d'exploitation décrites ci-après ne reflètent pas nécessairement, en niveau comme en tendance, celles de l'ensemble des établissements locaux des DOM.

L'ensemble des tableaux présentés sont en millions d'euros.

### 1- L'activité des banques est impactée en 2012 par un contexte économique tendu

Les établissements de crédit des DOM ont exercé leur activité en 2012 dans des conjonctures économiques locales tendues et qui n'ont pas retrouvé leur niveau d'activité d'avant-crise. Au global, le rythme de progression du total bilan de l'échantillon a légèrement progressé en 2012. La croissance de l'activité bancaire en 2012 a été plus dynamique dans les DFA (+1,4 %) que dans l'océan Indien (+0,9 %).

**Dans les DFA**, la reprise de l'activité des banques, initiée en 2010 et confirmée en 2011, s'essouffle en 2012. Le total du bilan agrégé des 9 banques concernées progresse de 1,4 % (contre 6,9 % en 2011) et atteint près de 9,8 milliards d'euros. La distribution du crédit, qui représente 76 % du total de l'actif du bilan agrégé, affiche une croissance de 3,5 %, en décélération par rapport à 2011 (+4,9 %). La croissance de l'encours des dépôts enregistre en revanche une légère accélération en 2012 (+4,8 % contre +4,2 % en 2011).

#### Bilan agrégé dans les DFA

		2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
<b>ACTIF</b>	Opérations de trésorerie	1 696	1 624	1 859	1 664	-10,5%
	Opérations avec la clientèle	6 305	6 823	7 159	7 410	3,5%
	Opérations diverses	469	437	483	569	17,7%
	Valeurs immobilisées	119	120	126	124	-1,5%
	<b>Total de bilan</b>	<b>8 589</b>	<b>9 004</b>	<b>9 628</b>	<b>9 767</b>	<b>1,4%</b>
<b>PASSIF</b>	Opérations de trésorerie	2 811	2 870	3 207	3 019	-5,9%
	Opérations avec la clientèle	4 765	5 055	5 266	5 518	4,8%
	Opérations diverses	314	257	283	329	16,2%
	Capitaux propres	699	821	872	902	3,4%

Le solde des opérations avec la clientèle est resté stable en 2012, à -1,9 milliard d'euros, et après prise en compte des soldes des autres types d'opérations, le besoin de trésorerie s'élève à 1,4 milliard d'euros au 31 décembre 2012, en très légère augmentation par rapport à 2011 (+0,5 %). Cette situation nécessite, de la part des établissements de cette zone, un recours au refinancement, essentiellement auprès de leur maison mère.

#### Solde par type d'opérations dans les DFA

	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
Opérations avec la clientèle	-1 540	-1 768	-1 893	-1 892	0,0%
Opérations sur titres	-195	-196	-191	-188	-1,5%
Opérations diverses	40	16	-10	-52	437,5%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	580	701	746	778	4,2%
<b>Besoin de trésorerie</b>	<b>-1 115</b>	<b>-1 247</b>	<b>-1 347</b>	<b>-1 355</b>	<b>0,5%</b>



Dans l'océan Indien, la progression du total du bilan agrégé des 4 banques de l'échantillon a été moins soutenue (+0,9 %) que dans les DFA. Au 31 décembre 2012, il atteint 10,8 milliards d'euros. Les encours de crédits enregistrent une faible hausse de 0,3 %, après un recul de 0,4 % en 2011. La croissance de l'encours des dépôts s'accélère en 2012 (8,3 % après +6,5 % en 2011 et +4,6 % en 2010).

#### Bilan agrégé dans l'océan Indien

		2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
<b>ACTIF</b>	Opérations de trésorerie	1 429	1 607	1 736	1 780	2,5%
	Opérations avec la clientèle	7 864	8 144	8 113	8 135	0,3%
	Opérations diverses	670	680	740	771	4,3%
	Valeurs immobilisées	93	87	85	81	-4,2%
	<b>Total de bilan</b>	<b>10 057</b>	<b>10 518</b>	<b>10 674</b>	<b>10 768</b>	<b>0,9%</b>
<b>PASSIF</b>	Opérations de trésorerie	4 650	5 040	4 791	4 478	-6,5%
	Opérations avec la clientèle	3 998	4 183	4 454	4 824	8,3%
	Opérations diverses	356	199	251	242	-3,8%
	Capitaux propres	1 053	1 096	1 178	1 224	3,9%

En raison de la croissance plus rapide des dépôts que des crédits, le solde négatif des opérations avec la clientèle diminue de 9,5 %, à -3,3 milliards d'euros. Après intégration des soldes des autres types opérations, le besoin global de financement s'élève à 2,7 milliards d'euros contre 3,1 milliards en 2011, soit une contraction de 11,7 %.

#### Solde par type d'opérations dans l'océan Indien

	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
Opérations avec la clientèle	-3 866	-3 961	-3 659	-3 311	-9,5%
Opérations sur titres	-524	-531	-525	-553	5,4%
Opérations diverses	210	50	36	23	-34,9%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	960	1 010	1 093	1 143	4,6%
<b>Besoin de trésorerie</b>	<b>-3 220</b>	<b>-3 432</b>	<b>-3 055</b>	<b>-2 697</b>	<b>-11,7%</b>

## 2- Opérations avec la clientèle : moindre croissance dans les DFA et stagnation dans l'océan Indien

### 2-1 Les crédits à l'habitat aux ménages tirent la croissance dans les DFA et redémarrent dans l'océan Indien

Dans les DFA, l'année 2012 se caractérise par un ralentissement du rythme de croissance de la distribution des crédits (+3,5 % en 2012 après 5,1 % en 2011 et 7,8 % en 2010). Cette croissance des encours s'inscrit à nouveau dans un contexte de décélération du PIB à la Martinique (+0,7 % en 2012 après +1 % en 2011 et +4,6 % en 2010). A la Guadeloupe, le PIB a progressé de 2,1 % après 1,3 % en 2011 mais reste bien en deçà de l'accélération de la croissance constatée en Guyane avec 4,7 % en 2012 (4,0 % en 2011 et 2,5 % en 2010)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Source : Insee - CEROM - Comptes rapides.

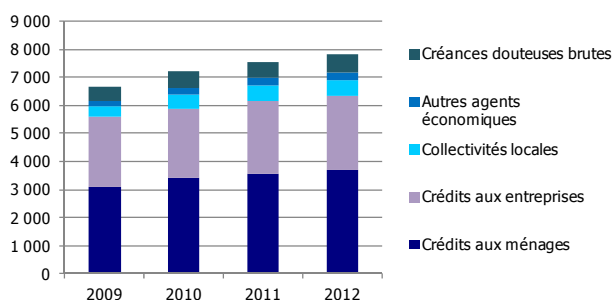
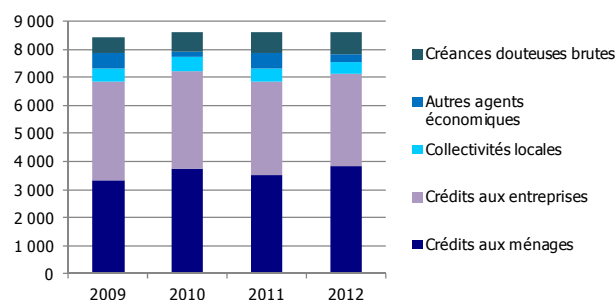

**Répartition des crédits par agents économiques dans les DFA**

	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
<b>Crédits aux ménages</b>	<b>3 111</b>	<b>3 396</b>	<b>3 558</b>	<b>3 681</b>	<b>3,5%</b>
Crédits à la consommation	839	874	882	855	-3,1%
Crédits à l'habitat	2 269	2 519	2 671	2 820	5,6%
Autres crédits	3	3	4	5	23,1%
<b>Crédits aux entreprises</b>	<b>2 483</b>	<b>2 487</b>	<b>2 601</b>	<b>2 639</b>	<b>1,4%</b>
Crédits d'exploitation	411	436	475	459	-3,2%
Crédits d'investissement	1 492	1 571	1 629	1 662	2,0%
Crédits immobiliers	546	444	456	476	4,3%
Autres crédits	34	36	41	41	0,8%
<b>Crédits aux collectivités locales</b>	<b>370</b>	<b>489</b>	<b>566</b>	<b>552</b>	<b>-2,6%</b>
Crédits d'investissement	353	468	527	496	-5,9%
Autres crédits	17	20	40	56	40,8%
<b>Autres agents économiques</b>	<b>181</b>	<b>251</b>	<b>238</b>	<b>316</b>	<b>33,0%</b>
<b>Encours sain</b>	<b>6 144</b>	<b>6 623</b>	<b>6 964</b>	<b>7 188</b>	<b>3,2%</b>
<b>Encours douteux nets</b>	<b>161</b>	<b>200</b>	<b>195</b>	<b>222</b>	<b>13,8%</b>
<b>Encours total</b>	<b>6 305</b>	<b>6 823</b>	<b>7 159</b>	<b>7 410</b>	<b>3,5%</b>

L'investissement des entreprises dans les DFA continue de progresser sur 2012 mais son poids dans l'ensemble des concours distribués par les établissements de l'échantillon n'évolue quasiment pas avec une part de 23,1 % (23,4 % en 2011).

En revanche, le financement de l'habitat constitue le principal moteur de la croissance des crédits en 2012. Les crédits à l'habitat des ménages, qui représentent 76,6 % des crédits accordés à cette catégorie d'agents, progressent de 5,6 %. La croissance des concours immobiliers en faveur des entreprises se poursuit (+4,3 % en 2012 après +2,7 % en 2011).

Conséquence du contexte économique et financier, la consommation des ménages est morose avec des crédits à la consommation qui diminuent en 2012 (-3,1 %).

**Évolution des crédits dans les DFA et l'océan Indien**
**Évolution des crédits dans les DFA**  
(en millions d'euros)

**Évolution des crédits dans l'océan Indien**  
(en millions d'euros)


Dans l'océan Indien, l'encours de crédits est quasi stable en 2012 (+0,3 % après -0,6 % en 2011), en lien avec le tassement de la croissance du PIB de La Réunion (2,4 % en 2012 contre 3,1 % en 2011).





Répartition des crédits par agents économiques dans l'océan Indien

en millions d'euros

	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
<b>Crédits aux ménages</b>	<b>3 341</b>	<b>3 749</b>	<b>3 497</b>	<b>3 829</b>	<b>9,5%</b>
Crédits à la consommation	716	747	671	710	5,8%
Crédits à l'habitat	2 623	2 995	2 825	3 119	10,4%
Autres crédits	2	7	1	1	-5,4%
<b>Crédits aux entreprises</b>	<b>3 528</b>	<b>3 450</b>	<b>3 354</b>	<b>3 278</b>	<b>-2,3%</b>
Crédits d'exploitation	744	653	703	715	1,7%
Crédits d'investissement	1 892	1 998	1 954	2 013	3,0%
Crédits immobiliers	825	745	668	517	-22,5%
Autres crédits	67	54	29	33	13,5%
<b>Crédits aux Collectivités locales</b>	<b>461</b>	<b>518</b>	<b>458</b>	<b>451</b>	<b>-1,5%</b>
Crédits d'investissement	435	494	441	430	-2,6%
Autres crédits	26	25	17	21	27,4%
<b>Autres agents économiques</b>	<b>534</b>	<b>189</b>	<b>554</b>	<b>270</b>	<b>-51,2%</b>
<b>Encours sain</b>	<b>7 864</b>	<b>7 906</b>	<b>7 862</b>	<b>7 828</b>	<b>-0,4%</b>
<b>Encours douteux nets</b>	<b>198</b>	<b>238</b>	<b>251</b>	<b>307</b>	<b>22,1%</b>
<b>Encours total</b>	<b>8 062</b>	<b>8 144</b>	<b>8 113</b>	<b>8 135</b>	<b>0,3%</b>

L'année 2012 a cependant marqué le redémarrage des crédits aux ménages qui enregistrent une progression de 9,5 % après avoir nettement diminué en 2011 (-6,7 %). Cette évolution résulte principalement de la croissance significative des crédits à l'habitat (+10,4 %) qui représentent ainsi 81,5 % des crédits accordés aux ménages. Les crédits à la consommation sont également orientés favorablement (+5,8 %) mais leur poids reste encore limité dans les prêts octroyés aux ménages (18,5 %).

Les encours de crédit aux entreprises s'inscrivent en baisse depuis 2010 (-2,3 % en 2012, -2,8 % en 2011 et -2,2 % en 2010) malgré une tendance à la hausse des crédits d'exploitation (à l'exception de l'année 2011). Les crédits immobiliers consentis aux entreprises continuent de diminuer (-22,5 %) et voient leur part dans le total des crédits aux entreprises passer de 21,6 % en 2010 à 15,8 % en 2012.

Les collectivités locales enregistrent à nouveau un recul des crédits qui leur sont accordés même si cette baisse est inférieure à celle constatée en 2011 (-1,5 % contre -11,6 % en 2011).

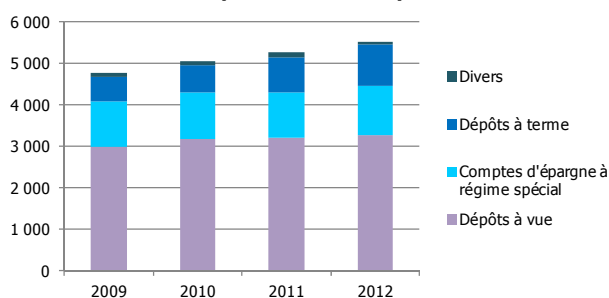
2-2 La collecte des ressources auprès de la clientèle reste soutenue dans les DOM

Dans les DFA, la collecte de dépôts a connu en 2012 avec une croissance de 4,8 % après 4,2 % en 2011.

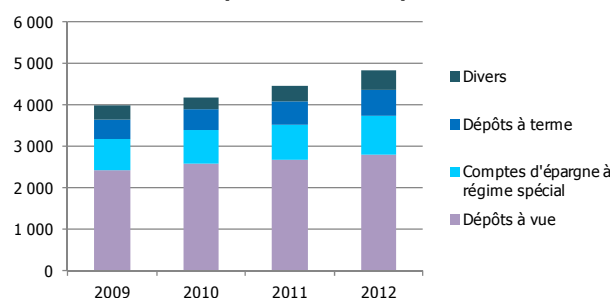
Les dépôts à vue évoluent peu en 2012 (+2,1 %) et leur poids se réduit dans le total des dépôts collectés à 59 % en 2012 contre 60,6 % en 2011. En revanche, les dépôts à terme progressent de façon significative (+18,1 %) et représentent 18 % du total des dépôts, soit une évolution de 2 points par rapport à 2011. La souscription de compte épargne à régime spécial continue d'être bien orientée avec une progression de 6,8 % en 2012.

Évolution des dépôts dans les DFA et l'océan Indien

Évolution des dépôts dans les DFA (en millions d'euros)



Évolution des dépôts dans l'océan Indien (en millions d'euros)





**Dans l'océan Indien**, la collecte des dépôts s'est intensifiée en 2012 (+8,3 % après +6,5 % en 2011). L'augmentation des dépôts résulte principalement de l'évolution des dépôts à vue (+4,4 % soit une hausse de 118 millions d'euros) qui représentent 58,2 % du total des dépôts. La croissance des dépôts à terme et des comptes d'épargne à régime spécial reste dynamique avec respectivement +11,2 % et +11,6 %.

### 3- La qualité des portefeuilles se dégrade dans les DFA et dans l'océan Indien

La qualité du portefeuille des banques évolue défavorablement dans les DFA et dans l'océan Indien en 2012.

**Dans les DFA**, on observe en 2012 une dégradation de la qualité du portefeuille de prêts des banques de l'échantillon. L'encours de créances douteuses progresse à un rythme plus rapide que celui de l'encours global. Il en résulte un taux de créances douteuses de 8,0 % en 2012, en hausse de 0,3 point par rapport à 2011, soit un niveau identique à celui de 2010. Le niveau de créances douteuses observé dans les DFA est nettement supérieur à celui constaté pour les banques de l'échantillon métropolitain en 2012 (4,9 %).

Créances douteuses dans les DFA	en millions d'euros			
	2009	2010	2011	2012
Créances douteuses nettes	161	200	195	222
Provisions	359	373	385	399
Créances douteuses brutes	519	573	580	621
<b>Taux de créances douteuses</b>	<b>7,8%</b>	<b>8,0%</b>	<b>7,7%</b>	<b>8,0%</b>
Variations (points)	1	0	0	0
<b>Taux de provisionnement</b>	<b>69,1%</b>	<b>65,1%</b>	<b>66,3%</b>	<b>64,2%</b>
Variations (points)	-5	-4	1	-2

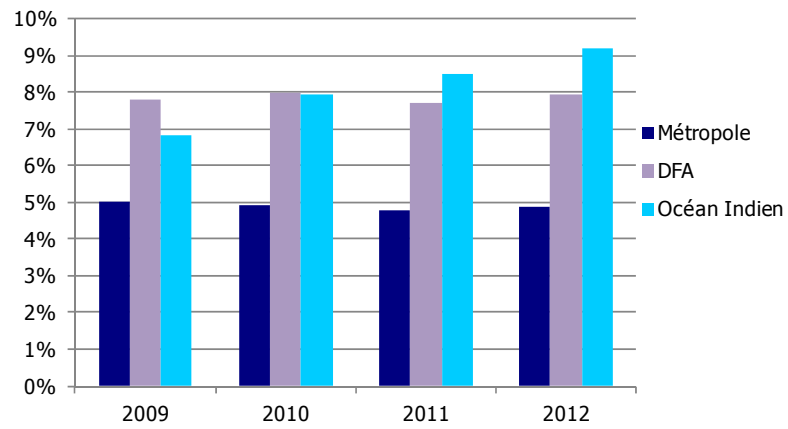
De même, les établissements de **l'océan Indien** enregistrent une détérioration significative de la qualité de leur portefeuille. Le taux de créances douteuses connaît une forte dégradation depuis 2009 et devient supérieur à celui des DFA à partir de 2011 alors qu'il était historiquement moins élevé dans cette zone. Les créances douteuses représentent ainsi 9,2 % de l'encours global des banques en 2012.

Créances douteuses dans l'océan Indien	en millions d'euros			
	2009	2010	2011	2012
Créances douteuses nettes	198	238	251	307
Provisions	364	443	477	484
Créances douteuses brutes	562	681	728	791
<b>Taux de créances douteuses</b>	<b>6,8%</b>	<b>7,9%</b>	<b>8,5%</b>	<b>9,2%</b>
Variations (points)	2	1	1	1
<b>Taux de provisionnement</b>	<b>64,8%</b>	<b>65,1%</b>	<b>65,5%</b>	<b>61,2%</b>
Variations (points)	-1	0	0	-4

Parallèlement, après avoir progressé pendant plusieurs années, l'effort de provisionnement des banques se relâche en 2012, tant dans les DFA que dans l'océan Indien. Le taux de provisions des créances douteuses est ainsi de 64,2 % dans les DFA (-2 points par rapport à 2011) et de 61,2 % dans l'océan Indien (-4,3 points par rapport à 2011). Toutefois, les banques des deux zones pratiquent une politique de provisionnement plus volontaire qu'en métropole où le taux de provisionnement est de 55,8 % en 2012.



Taux de créances douteuses dans les DOM  
et en métropole





### III - DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION EN DEMI-TEINTE

#### 1- Recul du PNB dans les DFA et l'océan Indien en 2012

##### 1-1 Essoufflement de la croissance du PNB dans les DFA et l'océan Indien

Formation et structure du PNB dans les DFA					en millions d'euros
	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
Opérations de trésorerie et interbancaires	-51,8	-37,8	-37,7	-27,2	-27,9%
Opérations avec la clientèle	380,3	364,3	397,9	395,4	-0,6%
Opérations sur titres	0,2	0,3	1,3	-0,6	-147,6%
Divers	105,8	106,0	112,3	103,6	-7,8%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>434,5</b>	<b>433,0</b>	<b>473,7</b>	<b>471,2</b>	<b>-0,5%</b>
Intérêts nets	223,3	221,7	250,1	258,4	3,3%
<i>dont opérations avec la clientèle</i>	<i>281,2</i>	<i>269,4</i>	<i>296,2</i>	<i>293,9</i>	<i>-0,8%</i>
Commissions nettes	164,0	168,0	176,9	174,9	-1,1%
<i>dont commissions nettes clientèle</i>	<i>99,1</i>	<i>94,9</i>	<i>101,6</i>	<i>101,5</i>	<i>-0,1%</i>
Divers net	47,2	43,3	46,7	37,9	-18,9%

**Dans les DFA**, le PNB est en retrait de 0,5 % sur 2012 alors que l'année 2011 avait été marquée par une croissance soutenue de 9,4 %. En 2012, l'ensemble des postes qui composent le PNB enregistrent une diminution alors qu'ils étaient, globalement, orientés à la hausse jusqu'à cette date. A noter que le déficit des opérations de trésorerie diminue, et ce en raison de la baisse du coût moyen des emprunts interbancaires.

L'examen en détail du PNB fait ressortir une croissance des intérêts nets alors que les autres sources de revenus des banques se réduisent. Néanmoins, au sein de cette évolution favorable, on constate que les intérêts nets issus des opérations avec la clientèle reculent du fait du renchérissement du coût des dépôts de la clientèle.

Les commissions nettes diminuent de 1,1 % en 2012 après une progression de 7,9 % entre 2009 et 2011, mais leur part dans le PNB (37,1 %) reste stable. Cependant, la stratégie de diversification des revenus des banques reste encore à consolider dans la mesure où le niveau de commissions des établissements dans les DFA est inférieur au niveau constaté pour l'échantillon des banques métropolitaines (42,7 %). L'analyse détaillée des commissions montre que les commissions nettes dégagées sur l'ensemble des opérations sont orientées à la baisse : les commissions sur opérations avec la clientèle stagnent (-0,1 % après avoir enregistré une hausse de 7 % en 2011), les commissions sur opérations de services financiers diminuent (-4,7 % contre une progression de 2,5 % en 2011) et les commissions sur opérations de trésorerie continuent de diminuer (-4,8 % même si le rythme est moins rapide qu'en 2011 à -13,3 %). Font exception les commissions sur opérations de change, peu significatives, et les commissions sur opérations de hors-bilan qui augmentent même si le rythme de progression de ces dernières a été divisé par deux (+21,6 % en 2012 contre +42,3 % en 2011).

Enfin, les produits divers<sup>1</sup> reculent de 18,9 % à 37,9 millions d'euros du fait, notamment, de la diminution des revenus issus des opérations de financement subordonné (-67,7 % en 2012).

<sup>1</sup> Loyers de crédit-bail, plus ou moins values et produits accessoires.



**Formation et structure du PNB dans l'océan Indien**

en millions d'euros

	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
Opérations de trésorerie et interbancaires	-125,5	-109,7	-96,6	-78,9	-18,3%
Opérations avec la clientèle	383,3	388,7	386,6	368,4	-4,7%
Opérations sur titres	-2,1	-2,9	-0,8	-2,2	165,5%
Divers	102,2	105,7	110,2	106,8	-3,0%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>357,9</b>	<b>381,8</b>	<b>399,3</b>	<b>394,2</b>	<b>-1,3%</b>
Intérêts nets	202,8	218,6	228,5	231,5	1,3%
<i>dont opérations avec la clientèle</i>	<i>323,1</i>	<i>324,5</i>	<i>323,3</i>	<i>307,8</i>	<i>-4,8%</i>
Commissions nettes	105,0	111,8	112,7	106,6	-5,4%
<i>dont commissions nettes clientèle</i>	<i>60,2</i>	<i>64,2</i>	<i>63,3</i>	<i>60,7</i>	<i>-4,2%</i>
Divers net	50,2	51,3	58,1	56,1	-3,4%

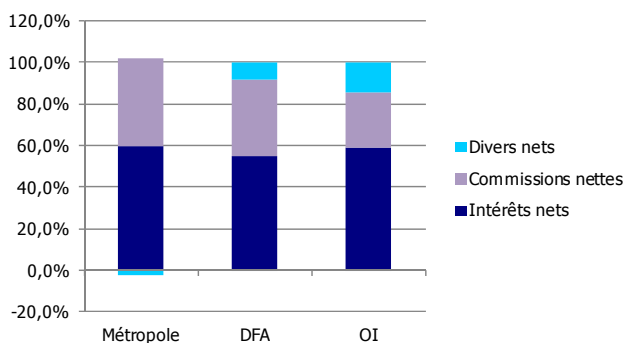
Dans l'océan Indien, le PNB des banques est en retrait (-1,3 %) pour la première fois depuis plusieurs années du fait essentiellement de la diminution des produits issus des opérations avec la clientèle (-4,7 %). Cette baisse s'explique par l'atonie de la croissance du portefeuille de prêts (+0,3 % en 2012).

L'examen de la structure du PNB par composantes permet de constater une progression de 1,3 % des intérêts nets, qui constituent 58,7 % du PNB. *A contrario*, les commissions nettes diminuent de 4,8% en 2012 et représentent 27,0 % du PNB ce qui, plus encore que pour les établissements des DFA, est nettement inférieur à la part des commissions dans le PNB de l'échantillon des banques métropolitaines (42,1 %). Ainsi, la part des commissions dans le PNB est en constant recul depuis 2009 avec une baisse de 2,3 points sur la période alors qu'à l'inverse elle a progressé de 2,7 points pour l'échantillon des banques métropolitaines au cours de la même période.

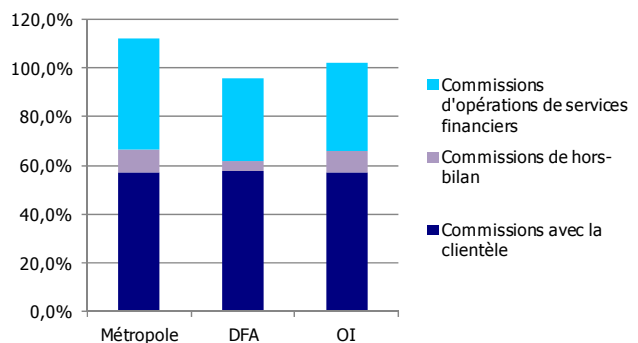
L'analyse détaillée des commissions montre que les commissions sur les opérations avec la clientèle et les commissions sur opérations de services financiers sont en diminution en 2012 avec respectivement -4,2 % et -6,3 %, après une année 2011 déjà morose (avec une évolution respective de -1,4 % et +0,7 %).

Les produits divers<sup>1</sup>, en hausse depuis 2009, marquent l'arrêt en 2012 en diminuant de 3,4 % (contre une hausse de 13,2 % en 2011).

**Structure du PNB en 2012**



**Structure des commissions nettes en 2012**



<sup>1</sup> Loyers de crédit-bail, plus ou moins-values et produits accessoires.



## 1-2 Légère dégradation des marges sur opérations avec la clientèle dans les DFA, stabilité dans l'océan Indien

Les marges moyennes sur les opérations avec la clientèle ont peu évolué entre 2011 et 2012 dans l'océan Indien mais connaissent une évolution plus sensible dans les DFA. Il en est de même des marges globales d'intermédiation, c'est-à-dire après prise en compte des marges sur opération de trésorerie. En 2012, la marge globale d'intermédiation s'élevait à 3,5 % dans les DFA et à 2,3 % dans l'océan Indien contre 3,7 % en métropole.

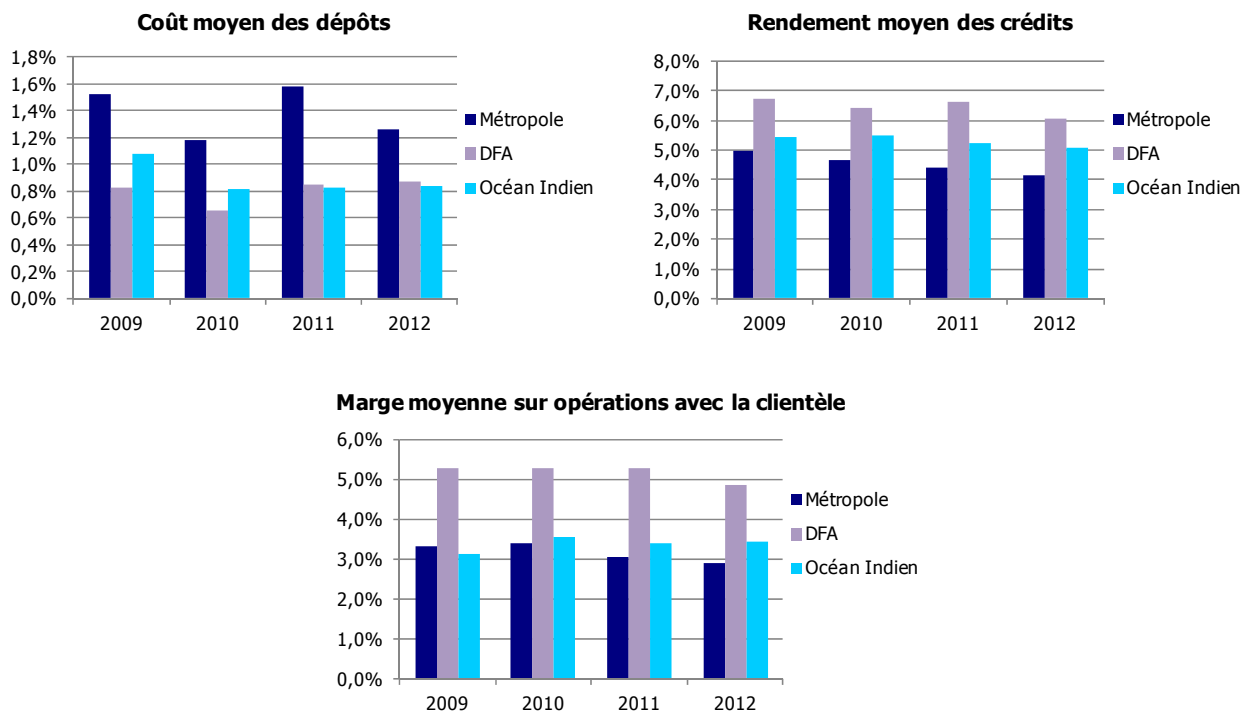
**Dans les DFA**, les marges sur opérations avec la clientèle perdent 0,4 point en 2012, à 4,9 %, après trois années de stabilité à 5,3 %. La marge sur opérations avec la clientèle demeure toutefois plus élevée dans les DFA que dans l'océan Indien (3,5 %) et en métropole (2,9 %). Le coût moyen de la ressource dans cette zone (0,9 %) est peu ou prou identique à celui de l'océan Indien (0,8 %) mais le rendement moyen des crédits est plus élevé de 1 point, à 6,1 %, en raison notamment d'une tarification du risque plus importante.

**Dans l'océan Indien**, en dépit d'une dégradation du rendement moyen des crédits (5,1 % en 2012 contre 5,5 % en 2009 et 2010), la marge moyenne sur les opérations avec la clientèle des banques de la zone se maintient à un niveau identique à celui des deux années précédentes (3,5 % en 2012). Cette stabilité s'explique, pour partie, par la diminution du coût moyen des dépôts sur la période 2009-2012 (-0,3 point).

### Coûts et rendement dans les DOM et en métropole

	2009	2010	2011	2012
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>				
<b>Coût moyen des dépôts</b>				
Métropole	1,5%	1,2%	1,6%	1,3%
DFA	0,8%	0,7%	0,8%	0,9%
Océan Indien	1,1%	0,8%	0,8%	0,8%
<b>Rendement moyen des crédits</b>				
Métropole	5,0%	4,7%	4,4%	4,2%
DFA	6,8%	6,5%	6,6%	6,1%
Océan Indien	5,5%	5,5%	5,2%	5,1%
<b>Marge moyenne sur opérations avec la clientèle*</b>				
Métropole	3,3%	3,4%	3,1%	2,9%
DFA	5,3%	5,3%	5,3%	4,9%
Océan Indien	3,1%	3,5%	3,4%	3,5%
<b>OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE</b>				
<b>Coût moyen des emprunts</b>				
Métropole	2,0%	1,3%	1,9%	1,2%
DFA	3,5%	2,6%	2,6%	2,1%
Océan Indien	3,6%	3,1%	2,9%	2,6%
<b>Rendement moyen des prêts</b>				
Métropole	1,6%	1,2%	1,9%	1,5%
DFA	2,7%	2,3%	2,5%	2,2%
Océan Indien	3,6%	2,9%	2,9%	2,5%
<b>MARGE GLOBALE D'INTERMÉDIATION</b>				
<b>Métropole</b>	<b>2,5%</b>	<b>2,6%</b>	<b>2,4%</b>	<b>2,3%</b>
<b>DFA</b>	<b>3,7%</b>	<b>3,7%</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,5%</b>
<b>Océan Indien</b>	<b>2,3%</b>	<b>2,4%</b>	<b>2,4%</b>	<b>2,3%</b>

\* La lecture du tableau est à mettre en perspective avec le niveau et la structure des commissions nettes (cf. pages 19 et 20).



## 2- Des conditions d'exploitation dans les DFA et l'océan Indien qui se dégradent

### 2-1 Une évolution à la hausse des coefficients nets d'exploitation dans les deux zones

Dans les DFA, les frais généraux augmentent de 1,3 % sur 2012 en raison principalement de l'accroissement des frais de personnel (+1,7 %). En augmentation depuis 2009, ces derniers absorbent 41,9 % du PNB contre 41,0 % pour les établissements de l'échantillon métropolitain. Second poste de charges, les services extérieurs connaissent une évolution limitée avec +1,0 % en 2012.

Dans un contexte où le PNB se détériore, le résultat brut d'exploitation se dégrade (-6,9 %) pour atteindre 118,9 millions d'euros en 2012 contre 127,7 millions d'euros en 2011. Le coefficient net d'exploitation se dégrade, +1,8 point, à 74,8 %, après s'être nettement amélioré entre 2010 et 2011 (respectivement 77,4 % et 73,0 %).

#### Consommation du PNB

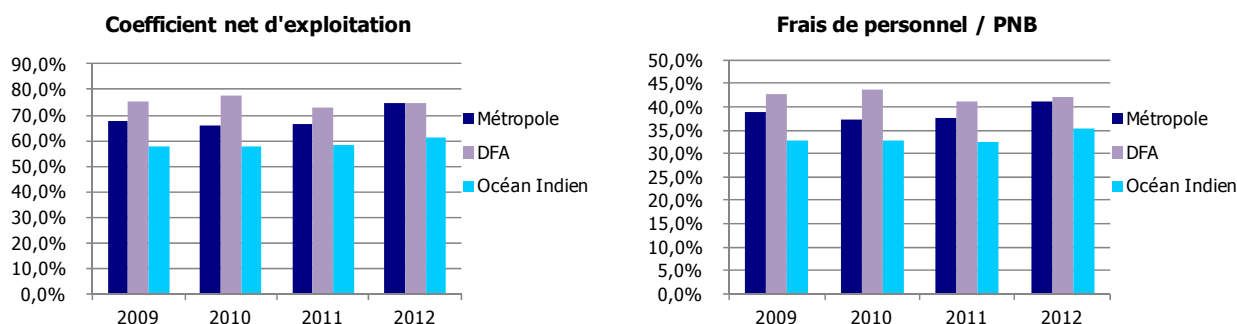
	2009	2010	2011	2012
<b>Coefficient net d'exploitation</b>				
Métropole	67,7%	65,9%	66,7%	74,5%
DFA	75,2%	77,4%	73,0%	74,8%
<i>Variation (en point)</i>	-0,2	2,2	-4,4	1,8
Océan Indien	57,9%	57,9%	58,4%	61,5%
<i>Variation (en point)</i>	-1,4	0,0	0,5	3,1
<b>Frais de personnel / PNB</b>				
Métropole	38,9%	37,2%	37,5%	41,0%
DFA	42,7%	43,5%	41,0%	41,9%
<i>Variation (en point)</i>	-0,1	0,8	-2,5	0,9
Océan Indien	32,7%	32,7%	32,5%	35,4%
<i>Variation (en point)</i>	-0,4	0,0	-0,2	2,9



**Dans l'océan Indien**, les frais généraux progressent de 4,2 % alors que le PNB décroît de 1,3 % en 2012, ce qui, de fait, conduit à un recul du résultat brut d'exploitation (-8,5 % en 2012 à 151,9 millions d'euros contre 166 millions d'euros en 2011).

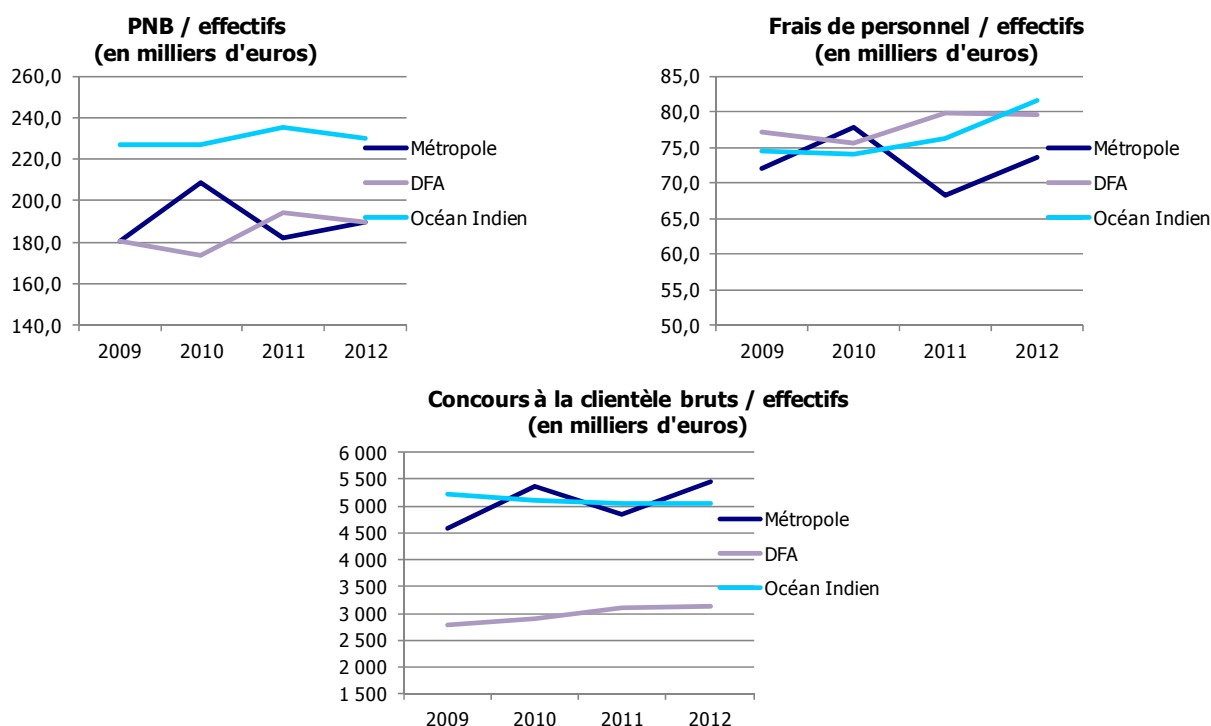
La progression des frais généraux est tirée par l'augmentation des frais de personnel qui, en raison notamment de l'augmentation de 0,9 % des effectifs de l'échantillon, sont en hausse de 7,7 %. En augmentation depuis 2009, ils absorbent 35,4 % du PNB mais restent en deçà du niveau constaté pour les établissements de l'échantillon métropolitain (41,0 %). *A contrario*, les services extérieurs connaissent une diminution de 4,8 %, après une augmentation notable de 11,1 % en 2011.

Le coefficient net d'exploitation se dégrade de 3,1 points à 61,5 % mais demeure à un niveau nettement inférieur à celui des banques des DFA et des banques de l'échantillon métropolitain.



## 2-2 Une évolution contrastée des indicateurs de productivité, avec un écart en défaveur des DFA qui persiste

**Dans les DFA**, la quasi-totalité des indicateurs de productivité s'améliorent légèrement par rapport à 2011 mais demeurent toutefois à un niveau nettement inférieur à ceux de l'Océan Indien. Les frais de personnel rapportés aux effectifs se maintiennent à un niveau élevé (79,6 milliers d'euros par agent en 2012) proche de celui de 2011 (79,8 milliers d'euros par agent en 2011). La progression des effectifs (+2,0 %) conjuguée au recul du PNB dégrade le PNB généré par agent de plus de 2,1 % en 2011 (PNB de 189,8 milliers d'euros par agent en 2012, contre 194,6 milliers d'euros en 2011). Le volume d'encours de crédits brut géré par agent continue de progresser (+1,5 %), mais reste nettement inférieur à celui des établissements de l'échantillon métropolitain (3 145 milliers d'euros par agent dans les DFA contre 5 453 milliers d'euros en métropole).







Dans l'océan Indien, la diminution du PNB (-1,3 %) et la très légère hausse des effectifs (+0,9 %) entraînent une dégradation du PNB généré par agent (-2,1 %) qui demeure supérieur de 26,1 % à celui constaté dans les établissements de l'échantillon métropolitain. Parallèlement, le volume d'encours brut de crédits géré par agent continue de se réduire depuis 2009 tout en demeurant à un niveau élevé (5 034 milliers d'euros d'encours de crédits brut par agent). Les frais de personnel rapportés aux effectifs enregistrent une progression de 6,8 % en 2012 pour s'établir à 81,6 milliers d'euros par agent ce qui est supérieur aux niveaux constatés dans les banques de l'échantillon métropolitain et des DFA pour la première année.

#### Indicateurs de productivité

	2009	2010	2011	2012
<b>DFA</b>				
PNB/effectifs (milliers d'€)	180,8	173,8	194,6	189,8
<i>Variation</i>	4,6%	-3,9%	12,0%	-2,5%
Frais de personnel / effectif (milliers d'€)	77,3	75,6	79,8	79,6
<i>Variation</i>	4,4%	-2,1%	5,6%	-0,3%
Concours à la clientèle bruts/effectifs (millions d'€)	2 773	2 888	3 099	3 145
<i>Variation</i>	3,6%	4,2%	7,3%	1,5%
Dépôts de la clientèle/effectifs (millions d'€)	1 983	2 029	2 163	2 222
<i>Variation</i>	2,3%	2,3%	6,6%	2,7%
<b>Océan Indien</b>				
PNB/effectifs (milliers d'€)	227,3	226,6	235,3	230,2
<i>Variation</i>	8,1%	-0,3%	3,8%	-2,1%
Frais de personnel / effectif (milliers d'€)	74,4	74,1	76,4	81,6
<i>Variation</i>	6,8%	-0,5%	3,1%	6,8%
Concours à la clientèle bruts/effectifs (millions d'€)	5 224	5 097	5 061	5 034
<i>Variation</i>	0,7%	-2,4%	-0,7%	-0,5%
Dépôts de la clientèle/effectifs (millions d'€)	2 539	2 483	2 624	2 818
<i>Variation</i>	-2,8%	-2,2%	5,7%	7,4%

### 3- Contribution négative du coût du risque dans les DFA et l'océan Indien

	2009	2010	2011	2012
<b>Coût du risque / RBE (1)</b>				
DFA	-65,2%	-39,7%	-23,1%	-33,8%
Océan Indien	-80,0%	-59,1%	-29,7%	-25,2%
Métropole	-40,8%	-31,0%	-17,3%	-29,8%
<b>Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses / RBE</b>				
DFA	7,6%	21,0%	8,3%	10,2%
Océan Indien	72,6%	43,5%	22,1%	8,1%
Métropole	31,2%	15,5%	5,0%	9,2%
<b>Pertes nettes sur créances irrécupérables / RBE</b>				
DFA	59,0%	23,4%	25,4%	33,2%
Océan Indien	10,6%	20,3%	18,5%	23,2%
Métropole	16,4%	21,1%	19,8%	26,3%

(1) Le ratio coût du risque / RBE représente la part du RBE absorbé par les dotations nettes aux provisions et les pertes nettes sur créances irrécupérables. Un ratio positif témoigne d'une contribution positive du coût du risque aux résultats.



**Dans les DFA**, en 2012, le coût du risque se détériore et impacte la rentabilité des banques dans une proportion comparable à celle constatée sur les banques de l'échantillon métropolitain. Le coût du risque s'établit à 40,2 millions d'euros, après être descendu à 29,5 millions d'euros en 2011, et repasse au-dessus du niveau constaté en 2010 (38,8 millions d'euros). Cette augmentation du coût du risque impacte négativement le résultat d'exploitation qui perd 19,8 % pour s'établir à 78,7 millions d'euros.

Les établissements de crédit de **l'océan Indien** continuent d'enregistrer une amélioration du coût du risque, qui revient à 25,2 % du résultat brut d'exploitation en 2012, contre 80 % en 2009<sup>1</sup>. Le coût du risque diminue de 22,3 % et passe ainsi de 49,3 millions d'euros en 2011 à 38,3 millions d'euros en 2012, du fait d'un effort plus limité des banques en termes de provisionnement des créances douteuses (les dotations aux provisions pour créances douteuses ont diminué de 66,3 % en 2012). Compte tenu d'un moindre coût du risque, la baisse du résultat d'exploitation est limitée. Ce dernier s'établit ainsi à 113,6 millions d'euros en 2012.

#### 4- Des résultats nets et une rentabilité en baisse dans les deux zones

	2009	2010	2011	2012
<b>Résultat courant avant impôt / PNB</b>				
Métropole**	17,9%	30,3%	30,5%	39,7%
DFA	8,8%	13,7%	20,9%	16,7%
Océan Indien	7,8%	16,8%	28,9%	27,8%
<b>Taux de marge nette*</b>				
Métropole**	12,3%	20,7%	21,0%	31,5%
DFA	2,2%	5,6%	12,7%	9,2%
Océan Indien	6,7%	13,4%	19,6%	19,0%
<b>Résultat net / Total de bilan (ROA)</b>				
Métropole	0,4%	0,6%	0,6%	0,9%
DFA	0,1%	0,3%	0,6%	0,4%
Océan Indien	0,0%	0,5%	0,7%	0,7%

\* Résultat net / PNB

\*\* Le résultat courant avant impôt / PNB et le taux de marge nette de 2012 enregistrent des niveaux exceptionnels en raison d'importantes plus-values réalisées sur les cessions d'immobilisations financières, et malgré la diminution du PNB.

**Dans les DFA**, la diminution du PNB (-0,5 %) et la contribution négative du coût du risque entraînent une diminution du résultat courant avant impôt (RCAI) de 20,6 %. Le résultat net s'inscrit également en forte baisse (-28,1 %). Ainsi, le taux de marge nette se dégrade de 3,5 points à 9,2 %.

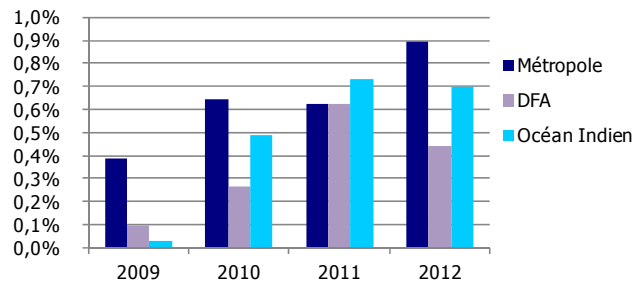
**Dans l'océan Indien**, la diminution de 4,8 % du RCAI est la conséquence directe de la baisse du PNB (-1,3 %) et de l'augmentation des frais généraux (+4,2 %). L'amélioration du coût du risque permet de limiter la dégradation des résultats sans pourtant les impacter positivement. Au final, le résultat net se réduit de 4,4 %. Les banques de cette zone dégagent donc un taux de marge nette de 19,0 %, ce qui est bien en deçà du ratio métropolitain.

<sup>1</sup> Le niveau du coût du risque de 2009 avait été généré par un seul établissement de la zone qui avait été amené à provisionner son portefeuille de crédits de manière significative. L'année 2010 avait ensuite été marquée par un sinistre bancaire de taille exceptionnelle à La Réunion.



## Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2012

### Résultat net / total bilan



Le résultat net représente 0,4 % du total de bilan dans les DFA et 0,7 % dans l'océan Indien. Dans les DFA, ce rapport s'explique par le poids des coûts de structures importants dont l'origine réside en partie dans l'importance du nombre des acteurs bancaires<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pour un même niveau de représentativité sur chaque place (environ deux tiers des crédits et des dépôts), l'échantillon de l'étude compte neuf banques dans les DFA contre quatre banques dans l'océan Indien.



## ANNEXES



## ANNEXE 1

### Méthodologies et échantillons

#### Sources d'information

L'étude relative à l'activité des établissements est menée sur la base des informations collectées dans le cadre des déclarations SURFI. Ainsi est considéré comme Établissement de crédit installé localement (ECIL) tout établissement disposant d'une représentation locale effective, à savoir au moins un agent permanent localement. *A contrario*, les Établissements de crédit non installés localement (ECNIL) sont ceux intervenant sans représentation locale.

#### Méthodologie

Les calculs servant à la détermination des ratios d'analyse sont effectués à partir des informations déclarées par les établissements dans le cadre SURFI et notamment au travers des états SITUATION, CPTÉ\_RESU, CLIENT\_RE, CLIENT\_NR, EFFECTIFS. Pour les besoins des études, les données sont agrégées par zone géographique et par type de réseaux bancaires.

Les différentes données font l'objet d'une analyse relative au travers des calculs de ratios suivants :

##### **Approche de la consommation du PNB**

Frais généraux/PNB  
Charges de personnel/PNB  
Charges de personnel/Effectif

##### **Sources**

(Etat CPTÉ\_RESU)  
(Etat CPTÉ\_RESU)  
(Etats CPTÉ\_RESU et EFFECTIFS)

##### **Ratios de productivité**

PNB/Effectif  
Concours clients bruts/Effectif  
Dépôts/ Effectif

(Etats CPTÉ\_RESU et EFFECTIFS)  
(Etats SITUATION et EFFECTIFS)  
(Etats SITUATION et EFFECTIFS)

##### **Ratios de sinistralité**

Dotations nettes/PNB  
Pertes nettes sur créances irrécupérables/RBE  
Coût du risque/RBE  
Créances douteuses/Concours clients bruts  
Provisions sur créances douteuses/Créances douteuses brutes

(Etat CPTÉ\_RESU)  
(Etat CPTÉ\_RESU)  
(Etat CPTÉ\_RESU)  
(Etat CPTÉ\_RESU)  
(Etat CPTÉ\_RESU)

##### **Ratios de rentabilité**

Résultat courant avant impôt/PNB  
Résultat net/PNB  
Résultat net/Total de bilan

(Etat CPTÉ\_RESU)  
(Etat CPTÉ\_RESU)  
(Etat CPTÉ\_RESU et SITUATION)

##### **Approche de la constitution du PNB et des marges**

Coût moyen des dépôts :  
Charges sur opérations avec la clientèle / Dépôts de la clientèle  
Rendement moyen des crédits :  
Produits sur opérations avec la clientèle / Crédits à la clientèle

(Etat CPTÉ\_RESU et SITUATION)  
(Etat CPTÉ\_RESU et SITUATION)



## Échantillon

L'étude a été menée sur 13 établissements disposant d'une autonomie juridique ; 9 appartiennent au réseau des banques commerciales et 4 au réseau mutualiste et coopératif. Les sociétés financières sont écartées de cette analyse pour des raisons d'homogénéité, ainsi que les banques dont le siège social est établi en métropole, car il apparaît difficile de régionaliser leurs résultats : une partie des charges peut être parfois supportée par leur maison mère hors des zones ultramarines étudiées ; il peut en aller de même pour certaines ressources, susceptibles d'être regroupées au niveau des sièges métropolitains.

Dans un souci de cohérence des analyses, ces établissements sont regroupés en deux zones géographiques : les départements français d'Amérique (9) et l'océan Indien (4). L'étude a été réalisée à partir des données des établissements de crédit suivants :

### **Banques commerciales DFA : 6 établissements**

Banque des Antilles françaises	BDAF
Banque française commerciale Antilles-Guyane	BFCAG
Banque nationale de Paris Paribas Guyane	BNPG
Banque nationale de Paris Paribas Guadeloupe	BNPGUA
Banque nationale de Paris Paribas Martinique	BNPM
Société générale de banque aux Antilles	SGBA

### **Banques mutualistes DFA : 3 établissements**

Caisse régionale de Crédit agricole mutuel de la Guadeloupe	CRCAMG
Caisse régionale de Crédit agricole mutuel de la Martinique	CRCAMM
Caisse fédérale du Crédit mutuel Antilles-Guyane	FCMAG

### **Banques commerciales océan Indien : 3 établissements**

Banque française commerciale de l'océan Indien	BFCOI
Banque nationale de Paris Paribas Réunion	BNPR
Banque de La Réunion	BR

### **Banques mutualistes océan Indien : 1 établissement**

Caisse régionale de Crédit agricole de La Réunion	CRCAMR
---	--------



## Échantillon (suite)

Au 31 décembre 2012, l'activité des 13 banques de l'échantillon analysées représentent :

- 38,4 % de la collecte des dépôts des établissements installés localement dans les DFA et 40,5 % dans l'océan Indien ;
- 44,5 % de la distribution des crédits dans les DFA et 44,9 % dans l'océan Indien.

### Part des EC de l'échantillon dans l'ensemble des EC locaux

	DFA		Océan Indien	
	EC Locaux	EC de l'échantillon	EC Locaux	EC de l'échantillon
	<b>25 EC</b>	<b>9 EC</b>	<b>24 EC</b>	<b>4 EC</b>
	- 14 banques - 8 sociétés financières - 2 IFS - 1 établissement non soumis à la loi bancaire	- 9 banques	- 10 banques - 11 sociétés financières - 2 IFS - 1 établissement non soumis à la loi bancaire	- 4 banques
<b>Dépôts</b>	<b>14 356</b>	<b>5 518</b>	<b>11 914</b>	<b>4 824</b>
<i>(hors épargne collectée par les CRCA pour le compte de CNCA)</i>				
Poids dans l'activité des EC locaux (en %)	100%	38,4%	100%	40,5%
Variation 2012/2011 (en millions)	627	252	446	371
Evolution 2012/2011 (en %)	4,6%	4,8%	3,9%	8,3%
<b>Crédits bruts</b>	<b>16 667</b>	<b>7 410</b>	<b>18 116</b>	<b>8 135</b>
Poids dans l'activité des EC locaux (en %)	100%	44,5%	100%	44,9%
Variation 2012/2011 (en millions)	756	251	500	22
Evolution 2012/2011 (en %)	4,5%	3,5%	2,8%	0,3%

\* hors SPM



## Composition de l'échantillon métropolitain

Afin de pouvoir comparer les performances des établissements de crédit domiens à ceux de la métropole, un échantillon d'établissements métropolitains de structure proche a été constitué.

Le tableau ci-dessous détaille les établissements pris en considération :

<b>CIB</b>	<b>Noms</b>	<b>CIB</b>	<b>Noms</b>
10057	BANQUE CIC SUD OUEST	13259	BANQUE KOLB
10178	BANQUE CHAIX	13369	BANQUE MARTIN MAUREL
10188	BANQUE CHALUS	13379	BANQUE MARZE
10228	BANQUE LAYDERNIER	13489	BANQUE NUGER
10268	BANQUE COURTOIS	16989	CAVABANQUE
10468	BANQUE RHONE-ALPES	17679	STE DE BANQUE ET D'EXPANSION-SBE (2EME)
10548	BANQUE DE SAVOIE	30027	BANQUE CIC NORD OUEST
10558	BANQUE TARNEAUD	30047	BANQUE CIC OUEST
10638	CREDIT COMMERCIAL DU SUD-OUEST	30077	STE MARSEILLAISE DE CREDIT
11449	BANQUE THEMIS	30087	BANQUE CIC EST
11989	BANQUE POUYANNE	30478	MONTE PASCHI BANQUE S.A.
12548	AXA BANQUE	40398	BANQUE INTERNAT DE COMMERCE-BRED
12939	BANQUE DUPUY DE PARSEVAL	40978	BANQUE PALATINE





## ANNEXE 2

### Bilans agrégés par zone géographique

<b>DFA</b>	en millions d'euros				
<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Var. 12/11</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 696	1 624	1 859	1 664	-10,5%
Opérations avec la clientèle	6 305	6 823	7 159	7 410	3,5%
- dont crédits de trésorerie	979	1 078	1 059	1 039	-1,8%
- dont crédits à l'équipement	1 862	2 093	2 218	2 284	3,0%
- dont crédits à l'habitat	2 829	2 989	3 161	3 335	5,5%
Opérations sur titres	211	212	207	204	-1,4%
Opérations diverses	258	225	277	365	31,9%
Valeurs immobilisées	119	120	126	124	-1,5%
<b>Total ACTIF</b>	<b>8 589</b>	<b>9 004</b>	<b>9 628</b>	<b>9 767</b>	<b>1,4%</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Var. 12/11</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	2 811	2 870	3 207	3 019	-5,9%
Opérations avec la clientèle	4 765	5 055	5 266	5 518	4,8%
- dont comptes ordinaires créditeurs	2 972	3 177	3 191	3 256	2,1%
- dont comptes d'épargne à régime spécial	1 094	1 110	1 117	1 193	6,8%
- dont comptes créditeurs à terme	611	655	840	993	18,1%
Opérations sur titres	16	16	16	16	0,0%
Opérations diverses	298	241	267	313	17,2%
Capitaux propres, provisions et assimilés	699	821	872	902	3,4%
- dont capital	240	289	290	292	0,6%
<b>Total PASSIF</b>	<b>8 589</b>	<b>9 004</b>	<b>9 627</b>	<b>9 767</b>	<b>1,4%</b>

**OCÉAN INDIEN**

en millions d'euros

<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Var. 12/11</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 429	1 607	1 736	1 780	2,5%
Opérations avec la clientèle	7 864	8 144	8 113	8 135	0,3%
- dont crédits de trésorerie	1 353	1 213	1 258	1 259	0,0%
- dont crédits à l'équipement	2 527	2 584	2 591	2 536	-2,1%
- dont crédits à l'habitat	3 562	3 645	3 606	3 685	2,2%
Opérations sur titres	529	535	529	561	6,0%
Opérations diverses	141	145	211	211	-0,1%
Valeurs immobilisées	93	87	85	81	-4,2%
<b>Total ACTIF</b>	<b>10 057</b>	<b>10 518</b>	<b>10 674</b>	<b>10 768</b>	<b>0,9%</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Var. 12/11</b>
Opérations de trésorerie et interbancaires	4 650	5 040	4 791	4 478	-6,5%
Opérations avec la clientèle	3 998	4 183	4 454	4 824	8,3%
- dont comptes ordinaires créditeurs	2 419	2 582	2 689	2 807	4,4%
- dont comptes d'épargne à régime spécial	748	807	837	934	11,6%
- dont comptes créditeurs à terme	479	516	567	631	11,2%
Opérations sur titres	5	3	5	8	71,7%
Opérations diverses	351	195	247	234	-5,1%
Capitaux propres, provisions et assimilés	1 053	1 096	1 178	1 224	3,9%
- dont capital	160	160	160	160	0,0%
<b>Total PASSIF</b>	<b>10 057</b>	<b>10 518</b>	<b>10 674</b>	<b>10 768</b>	<b>0,9%</b>



## Comptes de résultats agrégés par zone géographique

DFA	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-51,761	-37,750	-37,693	-27,192	-27,9%
(+) Opérations avec la clientèle	380,257	364,344	397,850	395,374	-0,6%
dont Opérations de crédit bail et assimilé	3,150	-11,570	2,953	2,762	-6,5%
(+) Opérations sur titres	0,185	0,348	1,277	-0,607	-147,6%
(+) Opérations de financement à long terme	9,218	6,912	7,586	1,157	-84,7%
(+) Opérations de change	3,498	3,229	4,269	4,629	8,4%
(+) Opérations de hors-bilan	5,365	6,400	6,222	4,718	-24,2%
(+) Opérations de services financiers	57,341	60,348	61,852	58,975	-4,7%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	7,569	7,436	8,127	8,805	8,3%
(+) Produits accessoires et divers nets	21,001	21,898	24,666	25,355	2,8%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0,000	0,000	0,000	0,000	
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	-1,784	0,195	0,411	0,039	-90,6%
<b>(=) Produit net bancaire</b>	<b>434,457</b>	<b>432,969</b>	<b>473,746</b>	<b>471,175</b>	<b>-0,5%</b>
(-) Frais généraux	311,032	321,094	332,341	336,746	1,3%
dont frais de personnel	185,653	188,409	194,388	197,608	1,7%
dont services extérieurs	117,289	124,830	127,765	129,030	1,0%
(-) Dotations aux amortissements	15,139	15,357	14,761	15,726	6,5%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	0,000	0,000	0,000	-0,042	
(-) Quote-part des frais de siège social	1,104	1,155	1,025	1,249	21,9%
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	0,000	0,000	0,000	0,004	
(+) Charges refacturées	0,755	2,387	2,110	1,441	-31,7%
<b>(=) Résultat brut d'exploitation</b>	<b>107,937</b>	<b>97,751</b>	<b>127,729</b>	<b>118,934</b>	<b>-6,9%</b>
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	8,196	20,509	10,587	12,150	14,8%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-0,035	-0,015	0,000	0,163	
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	10,330	7,817	0,720	-0,554	-177,0%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	63,682	22,856	32,417	39,537	22,0%
(+) Intérêts sur créances douteuses	11,846	12,325	14,201	11,102	-21,8%
<b>(=) Résultat d'exploitation</b>	<b>37,610</b>	<b>58,910</b>	<b>98,207</b>	<b>78,740</b>	<b>-19,8%</b>
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,391	0,559	-0,154	-0,372	141,6%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	-0,038	0,050	0,479	0,040	-91,6%
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-0,083	0,012	-0,419	-0,155	-63,1%
<b>(=) Résultat courant avant impôt</b>	<b>38,046</b>	<b>59,506</b>	<b>98,951</b>	<b>78,563</b>	<b>-20,6%</b>
(+) Produit net exceptionnel	-0,048	-0,463	0,168	-0,501	-397,5%
(-) Dotations nettes au FRBG	4,140	9,480	7,830	9,230	17,9%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-0,166	0,065	-0,002	0,000	-100,0%
(-) Impôt sur les bénéfices	24,395	25,294	31,161	25,582	-17,9%
<b>(=) Résultat net</b>	<b>9,629</b>	<b>24,204</b>	<b>60,131</b>	<b>43,250</b>	<b>-28,1%</b>


**Océan Indien**

	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-125,458	-109,739	-96,628	-78,935	-18,3%
(+) Opérations avec la clientèle	383,291	388,721	386,586	368,446	-4,7%
dont Opérations de crédit bail et assimilé	-0,072	0,037	0,716	0,227	-68,3%
(+) Opérations sur titres	-2,097	-2,876	-0,821	-2,179	165,5%
(+) Opérations de financement à long terme	11,225	10,499	9,309	2,817	-69,7%
(+) Opérations de change	1,945	2,075	2,249	2,040	-9,3%
(+) Opérations de hors-bilan	6,273	8,496	14,196	20,661	45,5%
(+) Opérations de services financiers	38,778	41,181	41,479	38,882	-6,3%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	19,452	18,166	18,543	16,803	-9,4%
(+) Produits accessoires et divers nets	19,266	24,131	24,413	25,406	4,1%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0,060	-0,060	0,000	0,000	
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	-5,329	-1,065	0,001	-0,235	-16953,7%
<b>(=) Produit net bancaire</b>	<b>357,944</b>	<b>381,779</b>	<b>399,326</b>	<b>394,173</b>	<b>-1,3%</b>
(-) Frais généraux	195,395	206,400	220,034	229,267	4,2%
dont frais de personnel	117,226	124,799	129,625	139,661	7,7%
dont services extérieurs	70,589	73,377	81,552	77,677	-4,8%
(-) Dotations aux amortissements	15,068	14,966	14,792	13,646	-7,7%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	-0,100	0,254	0,069	0,000	-100,0%
(-) Quote-part des frais de siège social	-2,021	0,974	0,836	0,835	-0,2%
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	0,000	0,000	0,000	0,000	
(+) Charges refacturées	1,132	1,681	2,405	1,516	-37,0%
<b>(=) Résultat brut d'exploitation</b>	<b>150,734</b>	<b>160,866</b>	<b>166,001</b>	<b>151,942</b>	<b>-8,5%</b>
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	109,493	70,031	36,746	12,368	-66,3%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-0,027	-0,069	-0,031	0,029	-192,2%
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	11,870	12,297	6,038	12,299	103,7%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	15,983	32,601	30,776	35,313	14,7%
(+) Intérêts sur créances douteuses	16,775	19,800	24,218	21,679	-10,5%
<b>(=) Résultat d'exploitation</b>	<b>30,190</b>	<b>65,807</b>	<b>116,688</b>	<b>113,612</b>	<b>-2,6%</b>
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-0,155	0,034	-0,422	0,000	-100,0%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	-4,293	1,601	0,528	-11,983	-2368,4%
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-2,332	3,160	1,535	-8,102	-627,7%
<b>(=) Résultat courant avant impôt</b>	<b>28,074</b>	<b>64,281</b>	<b>115,259</b>	<b>109,731</b>	<b>-4,8%</b>
(+) Produit net exceptionnel	0,000	0,000	0,707	0,000	-100,0%
(-) Dotations nettes au FRBG	5,000	-7,000	7,700	8,000	3,9%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-0,449	-1,040	-0,926	-0,700	-24,4%
(-) Impôt sur les bénéfices	25,218	21,218	30,910	27,602	-10,7%
<b>(=) Résultat net</b>	<b>-1,695</b>	<b>51,103</b>	<b>78,281</b>	<b>74,829</b>	<b>-4,4%</b>



## ANNEXE 3

### Principaux faits monétaires et financiers en 2012

#### Janvier

**Application de l'Union monétaire à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.** La décision du gouverneur de la Banque de France du 27 décembre 2011, publiée au Journal Officiel de la République du 17 janvier 2012, rend applicable dans ces deux géographies les deux textes suivants :

- le règlement de l'Union européenne n° 1358/2011 de la Banque centrale européenne du 14 décembre 2011 modifiant le règlement CE n° 1745/2003 (BCE/2003/9) concernant les réserves obligatoires (BCE/2011/26) ;
- la décision de la BCE du 14 décembre 2011 relative à des mesures temporaires supplémentaires concernant les opérations de refinancement de l'Eurosystème et l'éligibilité des garanties (BCE/2011/25).

#### Février

**Échanges des derniers billets en francs.** Le 17 février 2012, les derniers échanges de billets en francs contre des euros ont été réalisés auprès des caisses des succursales de la Banque de France et de celles des agences de l'IEDOM.

**Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.** Lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 15 au 17 février 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a adopté des recommandations révisées et pris de nouvelles mesures afin de protéger le système financier international contre une utilisation abusive. Les principales révisions des recommandations du GAFI sont :

- la lutte contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive par l'application systématique de sanctions financières ciblées lorsqu'elles sont exigées par le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- l'amélioration de la transparence afin d'éviter que les criminels et les terroristes ne dissimulent leur identité et leurs biens derrière les personnes morales et constructions juridiques ;
- des obligations plus exigeantes vis-à-vis des personnes politiquement exposées ;
- l'élargissement du champ des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux aux infractions fiscales pénales ;
- une approche fondée sur les risques renforcée permettant aux pays et au secteur privé d'allouer leurs ressources de façon plus efficace en ciblant les domaines qui présentent des risques plus élevés ;
- une coopération internationale plus efficace, en particulier pour l'échange d'informations entre les autorités concernées, la conduite d'enquêtes conjointes et le dépistage, le gel et la confiscation des biens illicites ;
- de meilleurs outils opérationnels et une gamme plus large de techniques et de pouvoirs, à la fois pour les cellules de renseignements financiers et les autorités de poursuite pénale dans le cadre des enquêtes et poursuites en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

**SEPA (Single Euro Payments Area – Espace de paiement en euro unifié).** Le Conseil européen a adopté, le 28 février 2012, un règlement établissant des exigences techniques et commerciales pour les virements et prélèvements en euros. Le texte comprend des règles communes et des normes pour un espace unique de paiement en euros. Il fixe au 1<sup>er</sup> février 2014 la date butoir pour la migration au virement et au prélèvement SEPA et au 1<sup>er</sup> février 2016 la date butoir pour la migration des produits dits « de niche » tels que, en France, le TIP et le télévirement. Il supprime progressivement les commissions multilatérales d'interchange sur les prélèvements d'ici le 1<sup>er</sup> février 2017. Il prévoit également la suppression progressive, au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2016, de l'obligation de fournir le code d'identification d'entreprise (BIC) ; le numéro IBAN restant le seul identifiant de code pour les paiements transfrontaliers et les paiements nationaux.

#### Mars

**20 propositions sur l'avenir des moyens de paiement en France.** Le rapport de MM. Pauget et Constans sur « L'avenir des moyens de paiement en France » commandé en mars 2011 par le ministère de l'Économie émet vingt propositions articulées autour de six axes afin de faire face aux évolutions des moyens de paiement (cartes, espèces, chèques et prélèvements) :

- faciliter les paiements sécurisés en ligne ;
- développer des moyens de paiement en face à face modernes, notamment par carte ;
- accélérer et accompagner la réduction du rôle des chèques ;
- encourager les modèles économiques performants, ouverts et concurrentiels ;
- mobiliser la sphère publique ;
- définir et réaliser une ambition nationale.



## Avril

**Création d'un Observatoire de l'épargne.** L'Autorité des marchés financiers a lancé, début avril 2012, un Observatoire de l'épargne destiné notamment à constituer une base de données sur les comportements et préoccupations des investisseurs, sur les pratiques de commercialisation des produits financiers, et à assurer une veille sur les évolutions et tendances de ce marché. Elle a publié à cette occasion le premier numéro de sa lettre trimestrielle d'information.

**Décret n° 2012-609 du 30 avril 2012 relatif à l'information de l'emprunteur lors de la conclusion d'opérations de regroupements de crédits.** Ce décret, pris pour l'application de l'article 22 de la loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010, porte sur la réforme du crédit à la consommation. Ce décret impose au prêteur ou à l'intermédiaire d'établir avant toute offre de regroupement un document qui permettra de faire le point sur les modalités, les caractéristiques et le bilan de l'opération. Ce document sera rempli, entre autres, sur la base des informations fournies par l'emprunteur. Si ce dernier ne dispose pas des informations suffisantes, le prêteur ou l'intermédiaire devra alors le mettre en garde sur les conséquences possibles de l'opération de regroupement de crédits.

## Mai

**Réforme des fonds propres réglementaires bancaires.** Le 15 mai 2012, les ministres européens des Finances sont parvenus à un accord sur la réforme des fonds propres réglementaires bancaires sur la base du compromis qu'ils avaient trouvé lors de l'Ecofin extraordinaire du 2 mai 2012. Cet accord permettra le démarrage des négociations de la présidence danoise de l'UE avec le Parlement européen sur ce dossier. Les nouveaux textes portent sur la proposition de directive (CRD 4) régissant l'accès à l'activité d'établissement de crédit ainsi que le règlement définissant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Ils visent à remplacer et modifier la législation européenne actuellement en vigueur en introduisant les termes de l'accord de Bâle III.

**Lutte contre les paradis fiscaux et financiers.** Partant du constat que les activités des paradis fiscaux et financiers (en matière de blanchiment d'argent, de fraude fiscale ou de corruption) engendrent des perturbations grandissantes sur le fonctionnement du marché intérieur de l'Union européenne, le Comité économique et social européen a adopté lors de sa session plénière du 24 mai 2012 un avis exigeant des contrôles plus sévères et une meilleure coordination pour lutter contre ces agissements.

## Juin

**Comité de Bâle.** Le Comité de Bâle a publié dans un règlement du 26 juin 2012 les informations que les banques devront diffuser lors de la communication du niveau et de la composition de leurs fonds propres selon les règles de Bâle III.

## Juillet

**Amélioration de la protection des consommateurs.** Le 3 juillet 2012, la Commission européenne a présenté un paquet législatif visant à améliorer la protection des consommateurs dans le domaine des services financiers. Ce paquet comprend trois propositions législatives : une proposition de règlement sur les documents d'information clés concernant les produits d'investissement de détail (PID), une révision de la directive sur l'intermédiation en assurance (DIA) et une proposition visant à renforcer la protection des acheteurs de fonds d'investissement (actuellement régie par la directive sur les organismes de placement des valeurs mobilières, OCPVM).

**Décision du 5 juillet 2012 relative à des pratiques relevées dans le secteur des moyens de paiements scripturaux (prélèvement, titre interbancaire de paiement, télévirement, virement et lettre de change)**  
Au terme d'une procédure négociée avec les banques françaises parties à la procédure et leurs associations représentatives, l'Autorité de la concurrence a rendu publique une décision par laquelle elle rend obligatoires les engagements des banques, qui consistent à supprimer les principales commissions interbancaires visées par la procédure à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013. Ces commissions ont été réduites de moitié dès le 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**Baisse des taux directeurs de la BCE.** Lors de sa réunion du 5 juillet 2012, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé de réduire le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt de 25 points de base, à respectivement 0,75 %, 1,50 % et 0 %.



### Septembre

**Programme de soutien des marchés des obligations d'État.** Lors de sa réunion du 6 septembre 2012, le Conseil des gouverneurs de la BCE a pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro. Dénommé Outright Monetary Transactions -OMT- (en français : « Opérations monétaires en prise ferme »), ce programme de soutien vise « à traiter les graves perturbations affectant les marchés des obligations d'État qui proviennent, en particulier, de craintes infondées sur la réversibilité de l'euro » afin de préserver une transmission appropriée de la politique monétaire ainsi que l'unicité de la politique monétaire dans la zone euro. Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme du Fonds Européen de stabilité financière (FES) et à la participation du FMI. Parallèlement, le Conseil des gouverneurs a adopté des mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

**Hausse du plafond du livret A.** Le décret n° 2012-1056 du 18 septembre 2012 procède au relèvement du plafond du livret A pour les personnes physiques pour le porter de 15 300 euros à 19 125 euros. De même, le décret n° 2012-1269 du 19 novembre 2012 a procédé au relèvement du plafond du livret A en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna afin de le porter de 1 825 776 francs CFP à 2 282 220 francs CFP.

**Hausse du plafond du Livret de développement durable.** Le Décret n° 2012-1057 du 18 septembre 2012 procède au doublement du plafond du Livret de développement durable pour le porter de 6 000 euros à 12 000 euros.

### Octobre

**Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.** Lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 17 au 19 octobre 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a pris d'importantes mesures afin de protéger le système financier international contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en publiant divers documents, notamment des actualisations des meilleures pratiques.

### Novembre

**Loi « contre la vie chère ».** La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer et portant diverses dispositions relatives aux outre-mer prévoit un certain nombre de dispositions en matière de tarification bancaire outre-mer. Selon l'article 16, dans les départements d'outre-mer ainsi qu'à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les établissements de crédit ne peuvent pratiquer, pour les services bancaires de base, des tarifs supérieurs à la moyenne de ceux que les établissements ou les caisses régionales du groupe auquel ils appartiennent pratiquent en France hexagonale. Les articles 32 et 33 précisent que le gouvernement peut par décret, définir les valeurs maximales que les établissements bancaires de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française peuvent facturer aux personnes physiques résidant en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française pour 16 services bancaires spécifiques.

**Annnonce de la mise en circulation d'une nouvelle gamme de billets en euros.** Lors du Conseil des gouverneurs du 8 novembre 2012, le président de la BCE a annoncé l'introduction progressive d'une deuxième série de billets en euros, la série « Europe ». La première coupure de la nouvelle gamme est le billet de 5 euros mis en circulation en mai 2013.

### Décembre

**Supervision bancaire européenne.** Au cours du Conseil européen du 13 décembre 2012, les ministres des Finances ont finalisé l'accord sur la supervision bancaire européenne relatif au mécanisme européen de résolution des crises bancaires et la garantie commune des dépôts qui entreront en vigueur respectivement fin 2013 et début 2014. Cet accord officialise la création d'un mécanisme de surveillance unique (MSU) qui permettra à la Banque centrale européenne (BCE) d'exercer une supervision directe des banques de la zone euro qui présentent plus de 30 milliards d'euros d'actifs ou qui pèsent plus de 20 % du PIB du pays d'origine (sauf si leurs actifs sont inférieurs à 5 milliards d'euros), ou encore qui bénéficient d'un programme d'aide européen, et ce dès 2014. Ce dispositif devrait aboutir à ce que environ 200 banques (sur les quelque 6 000 que compte la zone euro) soient concernées.

**Comité national SEPA.** Lors de sa réunion du 14 décembre 2012, le Comité national SEPA a appelé l'ensemble des parties prenantes à intensifier leurs actions afin de respecter la date butoir du 1<sup>er</sup> février 2014 pour la fin de la migration au virement et au prélèvement européen SEPA.



**Bâle III.** Le Comité de Bâle a annoncé le 14 décembre 2012 que onze juridictions membres respecteront le calendrier de mise en œuvre de Bâle III au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Sept autres juridictions, dont les États-Unis et l'Union européenne, se sont engagées à finaliser leur réglementation intérieure dans les meilleurs délais. Le 7 janvier 2013, le Comité de Bâle a publié la version révisée du Ratio de liquidité à court terme adoptée par le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS). L'entrée en vigueur de ce ratio s'échelonne entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Nouveau relèvement du plafond du livret A.** Le décret n° 2012-1445 du 24 décembre 2012 relève de 25 % le plafond du livret A à 22 950 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2013. De même, le décret n° 2013-174 du 27 février 2013 a procédé au relèvement du plafond du livret A en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna afin de le porter de 2 282 220 francs CFP à 2 738 664 francs CFP.

**Loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement.** La Banque publique d'investissement (BPI) a pour priorité d'offrir l'ensemble des instruments de soutien financier aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle doit également proposer progressivement des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation et à l'export, qui seront accessibles pour les entreprises grâce à des guichets uniques dans chaque région.

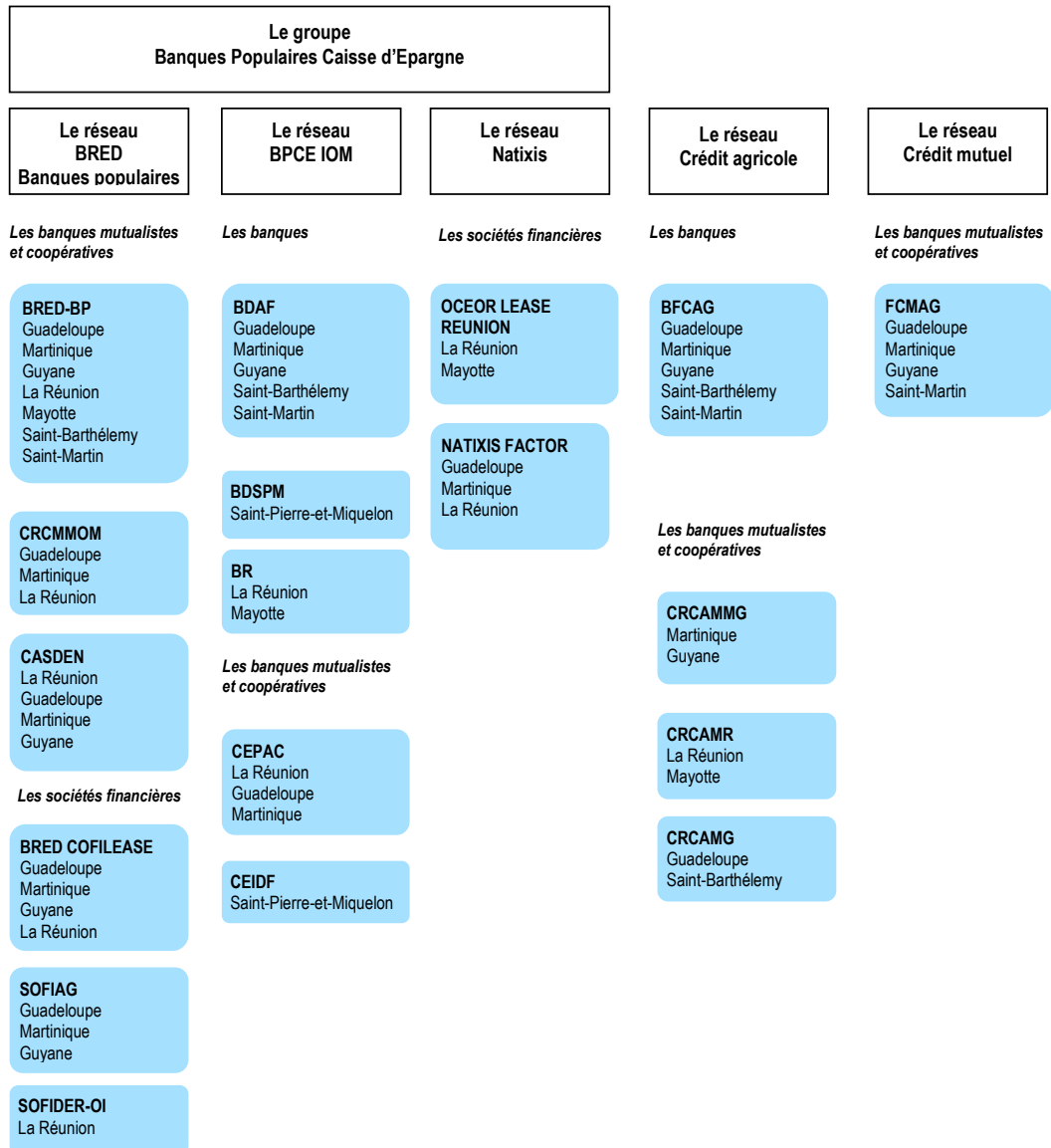




## ANNEXE 4

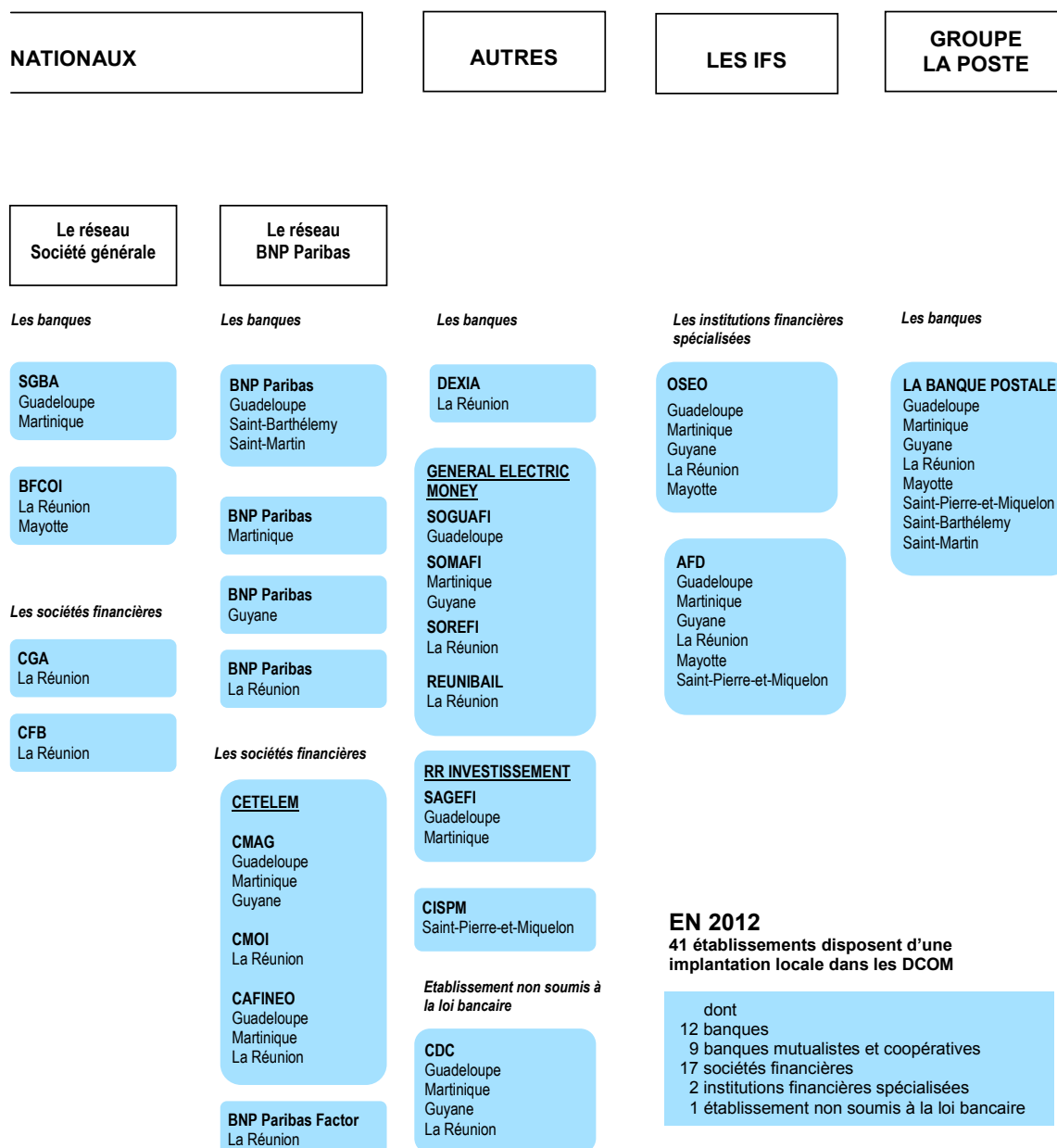
### Répartition des principaux établissements de crédit

#### 7 GRANDS RESEAUX BANCAIRES





## Intervenant dans les départements et les collectivités d'outre-mer





## GLOSSAIRE

---

Coefficient net d'exploitation	(frais généraux + dotations aux amortissements) / PNB
Commissions nettes	Commissions perçues – commissions versées
Coût du risque	Dotations aux provisions (sur créances douteuses, pour dépréciation et pour risques et charges) + reprises sur provisions (sur créances douteuses, pour dépréciation et pour risques et charges) – pertes sur créances irrécupérables + intérêts sur créances douteuses
Divers net	Plus ou moins-values nettes sur titres + dividendes sur titres de participations + gains ou pertes sur opérations de change + gains ou pertes sur opérations de hors-bilan + autres produits nets d'exploitation bancaires + produits nets accessoires – dotations nettes aux provisions sur activité de portefeuille – dotations nettes aux provisions sur titres de placement
Intérêts nets	Intérêts perçus des crédits et des placements interbancaires – intérêts versés à la clientèle et aux prêteurs interbancaires + produits nets sur opérations de crédit-bail et assimilé (hors intérêts sur créances douteuses)
PNB	Intérêts nets + commissions nettes + divers nets
Rendement moyen	Produits générés par un encours / Encours moyen
Résultat brut d'exploitation	PNB – frais généraux – dotations aux amortissements – dotations nettes aux provisions sur immobilisations





Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr).

---

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : N. de SEZE  
Rédaction : Division Etablissements de crédit  
Editeur : IEDOM  
Imprimé par Imprimerie Chaumont - 75010 Paris  
Achévé d'imprimer : août 2014 – Dépôt légal : août 2014 - ISSN 1779-2215

